

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE
DE BETHUNE ET BRUAY-LA-BUISSIÈRE

ENTRE

- La Commune de Béthune représentée par son maire Olivier Gacquerre ;
- La Commune de Bruay-La-Buissière représentée par son maire Olivier Switaj ;
- La Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane représentée par son président Alain Wacheux.

ci-après dénommées les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département du Pas-de-Calais,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Gaëlle VELAY – Directrice Régionale,
- Le groupe Action Logement représenté par Joël LE NY – Directeur Régional,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le délégué territorial Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais,
- L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais représenté par Salvatore CASTIGLIONE, le Président du Conseil d'Administration et Lorraine BAILLY, sa Directrice Générale
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par le délégué territorial Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais,

ci-après dénommés les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE (optionnel)

- L'Agence d'Urbanisme de L'Artois représentée par Alain Wacheux, son Président,

ci-après dénommée, les « Autres **Partenaires locaux** »

Il est convenu ce qui suit.

Sommaire

Préambule.....	3
Article 1. Objet de la convention	13
Article 2. Engagement général des parties.....	13
Article 3. Organisation des collectivités	15
Article 4. Comité de projet.....	16
Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention	17
Article 6. Phase d'initialisation	17
Article 7. Phase de déploiement	23
Article 8. Suivi et évaluation.....	23
Article 9. Traitement des litiges	23
Annexes	25
Annexe 1– Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic	25
Annexe 2 – Document de présentation du projet	26
Annexe 3 – Plan des périmètres d'intervention	27
Annexe 4– Calendrier détaillé du projet.....	29
Annexe 5 – Budget détaillé du projet.....	29
Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)	30

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie, de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et des emplois. Elles constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et les partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée, de créer les conditions favorables au renouveau et au développement de ces communes, à la redynamisation de leur « cœur de ville », en mobilisant les moyens de l'État, des collectivités et des partenaires du programme.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis aux besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires dont certaines sont constituées en binôme.

Les villes de Béthune et Bruay-La-Buissière forment l'un de ces binômes. Celui-ci caractérise l'existence de deux centralités urbaines au sein de l'agglomération et illustre la volonté des élus d'aborder et de réfléchir ensemble à l'avenir de leur centre-ville respectif.

Cette configuration « bi polaire » figurait déjà parmi les enjeux du projet de territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération Artois Comm. Pour autant, elle trouve dans le programme ACV la possibilité de s'exprimer d'une manière « opérationnelle » au sein la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 entre Artois Comm et les Communautés de Communes Artois-Lys et Artois-Flandres. De la création de cette nouvelle entité découlent l'adaptation et la redéfinition des politiques communautaires, dont le Schéma de Cohérence Territoriale ou le Programme Local de l'Habitat, qui mettent en exergue la nécessité pour le territoire de conforter ses polarités, dans un souci d'équilibre territorial à l'échelle des 100 communes et des 280 000 habitants que pèse aujourd'hui le nouvel EPCI.

Cette approche commune des enjeux par les deux villes au travers du programme ACV démontre par là-même que les questions de centralité sur un territoire aussi complexe que celui de l'Artois, dont une partie des communes sont d'origine minière (en particulier Bruay-La-Buissière), doivent être appréhendées d'une manière spécifique. Quand bien même la ville centre de l'arrondissement est Béthune, certaines fonctions de niveau d'agglomération, voire d'échelon supérieur, sont également assumées par Bruay-La-Buissière. Mesurer le poids des fonctions métropolitaines sur le territoire de l'Artois, tel que cela a été réalisé dans le cadre des travaux d'élaboration du SRADDET, nécessite de « dé-zoomer » l'approche pour aborder la question à l'échelle des deux villes et de leur périphérie.

En 2015, la ville de Béthune comptait 25 413 habitants et celle de Bruay-La-Buissière 22 579, d'après les données INSEE issues du dernier recensement réalisé en 2014. Elles sont toutes les deux confrontées à une baisse démographique relativement importante depuis 2009, de -1.3% pour la première et de -4.4% pour la seconde (contre une évolution légèrement positive de 0.5% à l'échelle de l'agglomération). En matière d'emplois sur la même période, les dynamiques sont également plutôt négatives, avec une baisse de -5% à Béthune et de -4% à Bruay-La-Buissière (l'évolution à l'échelle de l'agglomération est de -4.5%).

A noter que le centre-ville de Bruay-la-Buissière est inscrit en Politique de la Ville en tant que Quartier Prioritaire, du fait de la prépondérance de l'habitat social et de la fragilité de la situation des ménages y résidant.

Si les villes de Béthune et de Bruay-La-Buissière partagent un certain nombre de problèmes, de difficultés, voire de menaces, elles ont également en commun des atouts et des opportunités qui constituent autant d'enjeux à relever en collaboration avec l'agglomération.

A l'instar de nombreux territoires, en matière d'habitat, les villes de Béthune et de Bruay-La-Buissière connaissent un délaissement progressif de leur parc de logements historique de centre-ville au profit d'une offre de logements neufs située dans les communes périphériques. Cette situation ne fait qu'accroître les problématiques de dégradation du bâti, d'augmentation de la vacance et in fine de dépeuplement de leur centre-ville respectif. Au-delà de la problématique habitat, cette situation vient aussi pénaliser leur attractivité et par là-même leur développement économique et commercial.

Les deux villes connaissent ainsi un délaissement des commerces de centre-ville qui s'installent en périphérie. Alors que le maintien des fonctions de centralité et d'attractivité est au cœur de l'animation de centre-ville, les deux communes perdent des habitants, des emplois et des commerces.

Bien que cet enjeu soit commun à Béthune et à Bruay-La-Buissière, il ne s'exprime pas de la même façon. La situation de Béthune appelle à une démarche de renforcement, du fait d'une dévitalisation commerciale de plus en plus importante dans certaines rues (rue de Lille, boulevard Poincaré, avenue de Lens), mais pondérée par un ancrage solide dans son hyper-centre et une activité qui reste importante. La situation de Bruay-La-Buissière, plus préoccupante, relève d'une intervention de recomposition du centre-ville pour y apporter vie et animation, y développer la mixité sociale et lui conférer une nouvelle attractivité.

Globalement, les deux centres-villes sont soumis à une concurrence importante des pôles commerciaux qui se développent en périphérie (Porte Nord et Actipolis notamment). Le programme Action Cœur de Ville doit inscrire les communes dans une démarche de développement de nouvelles formes de commerces en complémentarité avec les pôles existants.

Le maintien de l'attractivité des cœurs de ville passe également par le renforcement de l'accès et de la qualité d'accueil des équipements et services (organismes sociaux, santé, culture, sport, etc.) qui constituent un levier d'actions décisif. Béthune et Bruay-La-Buissière disposent d'une offre de services conséquente et d'équipements de rayonnement supra communal ; pour autant, cette offre mériterait d'être davantage structurée, complémentaire et innovante.

Les questions de mobilité sont également prégnantes au sein de l'agglomération. En effet, les départs des ménages depuis les centres villes vers les communes péri-urbaines et l'augmentation constatée des déplacements domicile-travail (ainsi que des habitudes d'achat liées à ces déplacements), font que l'automobile reste le moyen de transport largement prédominant sur le territoire au détriment des modes de transports actifs et en commun. Le déploiement du Bus à Haut Niveau de Service en 2019 contribuera à faire évoluer les habitudes de déplacement ; il revêt en ce sens d'un potentiel important de transformation du territoire physique et vécu.

Les formes urbaines, le patrimoine et les espaces publics constituent le socle sensible de la ville. Ces composantes vont influencer sur les pratiques des habitants des communes et de l'agglomération, et attirer (ou pas) des personnes extérieures au territoire. Ce sont des vecteurs d'attractivité très importants en matière de vécu pour les habitants et d'image renvoyée à la population exogène. Sur ce plan, les villes de Béthune et Bruay-La-Buissière sont, de par leur histoire d'un côté médiévale et de l'autre minière, très différentes. Elles présentent de fait des évolutions contrastées et ne disposent donc pas des mêmes atouts pour redessiner un avenir à leur cœur de ville respectif.

Compte tenu des similitudes mais aussi des spécificités de chacune, ont été identifiés dans le tableau ci-dessous les enjeux et stratégies communs aux deux villes ainsi que ce qui est propre à chacune.

	Béthune	Bruay-La-Buissière
<p>Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</p>	<p>Développer et requalifier l'habitat dans une logique de continuité des parcours résidentiels au sein des polarités, à proximité de l'offre en commerces, des services, de l'emploi et des services de mobilité du territoire (futur BHNS, gare de Béthune, modes doux, intermodalité, etc.)</p> <p>-> réaffirmer l'attractivité résidentielle des polarités urbaines</p>	
	<p>Reconquérir les logements vacants, et/ou dégradés pour les intégrer dans la production globale de logements et remettre sur le marché des biens immobiliers décents et attractifs dans leurs formes et leurs prix</p>	
	<p>Lutter contre l'habitat indigne et résorber les poches (flots ou immeubles) de logements insalubres</p>	
	<p>Favoriser la diversification résidentielle dans les deux cœurs de ville en tenant compte des évolutions législatives en cours, telle que la suppression progressive de la taxe d'habitation qui va permettre d'alléger la fiscalité (ce qui à Béthune notamment pouvait représenter un frein pour les investisseurs), ou à venir telle que :</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> Gérer le passage du zonage B1 à B2 (fin du PTZ neuf, maintien dans l'ancien, investissement Pinel maintenu jusqu'en 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> Gérer la potentielle sortie rapide des dispositifs PINEL
<p>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p>	<p>Développer et porter la nouvelle économie (transition numérique, territoire intelligent) sur les deux villes-centres.</p>	
	<p>Réduire la vacance commerciale (centre-ville), notamment en s'appuyant sur des initiatives de réimplantation commerciale</p>	
	<p>Renforcer l'armature commerciale du centre-ville en cohérence et complémentarité avec les projets de développement commerciaux de périphérie (Ronde, Actipolis)</p>	<p>Recomposer la structure commerciale de centre-ville, en prenant appui sur le pôle administratif, le pôle culture et les espaces publics centraux, afin de redynamiser la vie commerciale et ré-impulser une vie de proximité pour les habitants, en complémentarité avec la zone commerciale de la Porte Nord</p>
	<p>Conforter les activités dans les centres-villes ; poursuivre et rénover les animations les mettant en valeur (lien avec les unions commerciales)</p>	
	<p>Faire revivre le quartier de la gare élargi (nord et sud) et limiter la vacance commerciale en lien avec les différents projets structurants (cinéma, patinoire, pôle tertiaire, passerelle, école de musique)</p>	

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Faire évoluer l'accessibilité aux centres-villes et mettre à jour les plans de circulation, de déplacements et de stationnement, au regard des nouveaux usages et besoins de la population et des visiteurs	
	Encourager et faciliter l'usage des modes actifs et des transports en commun pour les déplacements de courte distance (inférieurs à 5km) et pour accéder aux centres villes	
	Reprise de la gestion municipale de la politique de stationnement sur l'ensemble de la commune	
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Mettre en scène et en lien les atouts patrimoniaux des deux villes (Beffroi et Grand Place de Béthune, bâtiments Art Déco, Cité des Electriciens, Hôtel de Ville de Bruay-La-Buissière, etc.) afin de revaloriser l'image et l'attractivité des communes	
	<p>Les cœurs des deux communes ont un aspect très minéral, mais situés tous les deux en bordure d'espaces paysagers importants peu perceptibles depuis les centres-villes (parc de la Lawe à Bruay-La-Buissière, gare d'eau à Béthune).</p> <p>La rénovation ou reconquête et mise en réseau des espaces publics et paysagers est un enjeu fort de valorisation des centres-villes, tant sur le plan paysager que fonctionnel.</p> <p>A une échelle plus globale, la redéfinition du projet Chaîne des Parcs sur le territoire de l'agglomération intégrera la relation entre les cœurs de ville et les espaces naturels.</p>	
		Une spécificité à Bruay-La-Buissière est l'absence de place centrale, de lieu fédérateur et identitaire du centre-ville, ce qui le prive d'un élément attractif essentiel.
Axe 5 Fournir l'accès aux équipements et services publics	Renforcer l'armature en équipements et services de rang intercommunal ou régional sur les deux polarités que sont Béthune et Bruay-La-Buissière	
	Poursuivre la politique de mise en réseau d'équipements, de services et/ou d'animation de proximité entre les deux communes en lien notamment avec le projet de création d'un conservatoire communautaire (multipolaire) sur les deux communes	
	Continuer à conforter la polarité Béthunoise en y implantant des équipements structurants absents sur le territoire communal (ex : patinoire, cinéma, etc.)	Conforter la polarité Bruaysienne en renforçant les synergies entre les équipements existants (pôle culture-image) et avec de futurs équipements (piscine couverte), et par la création de services innovants (village de commerces solidaires)
		Renforcer le développement d'actions de médiation sociale et d'inclusion sociale en direction des habitants, notamment sur les thématiques du numérique, du cadre de vie...

	<p>Veiller à la pérennité de l'offre de santé sur le territoire dans toutes ses composantes (consultations généralistes et spécialistes, pharmacies, services à la personne, etc.) et à toutes les échelles (de la santé de proximité à la prise en charge hospitalière).</p> <p>Compte tenu du vieillissement de la population, la question des services nécessaires au maintien des seniors en autonomie dans les centres-villes doit être prise en compte dans le déploiement de démarches innovantes liées aux équipements et services.</p>
--	---

Un certain nombre de démarches ont déjà été engagées ou saisies par les collectivités pour répondre à ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées :

Nom du projet (périmètre)	Description succincte	Axe(s) concerné(s)	Etat d'avancement
Politique locale du commerce (CABBALR)	<p>Depuis sa prise de compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », l'agglomération, appuyée par l'AULA, définit sa politique locale du commerce. Sa mise en place passe par la définition en 2018 d'un programme d'actions de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, avant sa déclinaison à partir de 2019</p> <p>Ce programme d'action se déclinera au travers des 2 axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'urbanisme commercial, l'organisation des implantations commerciales, s'appuyant sur des actions d'observation et de suivi des évolutions du commerce et des espaces commerciaux, -L'accompagnement de la restructuration des centres-villes, des centres-bourgs et lieux de centralité, notamment par le soutien à l'innovation dans le commerce indépendant et de proximité <p>Axes déclinés chacun en 4 objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une régulation par la gouvernance, -des dispositions règlementaires, -une politique d'appui aux communes, -un fonds d'appui aux entreprises artisanales et commerciales. 	2	En cours d'élaboration

<p>SCoT PLUi (CABBALR)</p>	<p>Le SCoT de l'Artois, approuvé le 29 février 2008 a été mis en révision par la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane le 27 septembre 2017. L'agence d'Urbanisme de l'Artois en assure le suivi et l'animation technique. Celle-ci se matérialise par l'organisation de 7 commissions de travail autour de 13 thématiques qui ont pour objectifs d'ici fin 2018 de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir la perception du territoire par les élus • Confronter cette vision à la réalité du territoire sur la base d'un portrait du territoire par thématique • Faire émerger et prioriser un certain nombre d'enjeux par thématique <p>Les enjeux suivants ont d'ores et déjà été mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunir les conditions d'obtention d'une diversification résidentielle - Mettre en œuvre les moyens de la résorption de l'habitat dégradé - Anticiper et traiter les friches commerciales - Revitaliser les polarités - Organiser la régulation de l'offre commerciale - Valoriser le patrimoine architectural et paysager comme source d'attractivité - Développer l'attractivité des centres villes notamment via l'amélioration de leur image - <p>De plus, l'agglomération est aujourd'hui compétente en matière de PLU et PLUi.</p>	<p>1 2 3 4 5</p>	<p>En cours d'élaboration</p>
<p>PLH (CABBALR)</p>	<p>Suite à la fusion des 3 EPCI au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, l'EPCI a été dans l'obligation de réviser son Programme Local de l'Habitat pour la période d'application 2019-2024 (6 ans). Parmi les actions envisagées, figure la nécessité de renforcer les polarités de Béthune et Bruay-La-Buissière en réponse aux problématiques de périurbanisation et d'étalement urbain qu'elle entraîne</p> <p>Adoption du PLH prévue en 2019 L'agglomération se positionnera sur sa stratégie au courant de l'automne 2018.</p>	<p>1</p>	<p>En cours d'élaboration 2019 - 2024</p>
<p>ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier)</p>	<p>Dans le cadre de l'ERBM, les villes de Béthune et Bruay-La-Buissière sont notamment concernées par les opérations rénovation thermique des logements miniers (Bruay-La-Buissière principalement), les démarches d'études urbaines « intégrées » et les Bassins Urbains à Dynamiser</p>	<p>1 2 3 4 5</p>	<p>2018 - 2028</p>

Feuille de route numérique Déclinaison : Béthune Smart City, #Bruayambition	La feuille de route numérique de l'agglomération vise à mettre en place un schéma de développement des services et des usages numériques (société, qualité de vie, environnement, gouvernance, économie et mobilité) afin de faire émerger une vision collaborative du territoire numérique intelligent, au service de la population et de l'inclusion sociale. Ce document est petit à petit décliné dans les communes du territoire, et notamment Béthune et Bruay-La-Buissière.	1 2 3 4 5	Application
--	---	-----------	-------------

Un certain nombre de projets ont déjà été engagés par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquels peuvent être cités :

Nom du projet (périmètre)	Description succincte	Axe concerné	Etat d'avancement (calendrier)
Projet BHNS (SMTAG)	2 lignes structurantes de BHNS, matériel neuf, cadence et amplitudes horaires importantes. Bulle 2 : Beuvry-Béthune-Bruay-Barlin-Houdain Bulle 6 : Bruay-Auchel Projet d'environ 450 millions d'euros actuellement en phase travaux	3 4 2	Phase travaux Mise en service en janvier 2019
NPRU Béthune Bruay / Mont Liébaut	Dans la continuité des politiques de renouvellement urbain antérieures (DSQ...), le Programme de Renouvellement Urbain 1ère génération est en cours d'achèvement sur le quartier du Mont Liébaut. Reste notamment à réaliser : - la création d'un pôle multifonctionnel en cœur de quartier (centre Olympie), - les aménagements modes doux de liaison du quartier avec le pôle gare. Suite à l'inscription du quartier au NPNRU en tant que Projet d'Intérêt Régional, lancement par la Communauté d'Agglomération des études urbaines et économiques de définition du projet nécessaires à la préparation de la nouvelle convention ANRU. Parmi les opérations physiques identifiées pour finaliser la transformation du quartier : - poursuite de la rénovation des immeubles collectifs ; - restructuration urbaine des entrées sud et nord du quartier (démolitions, diversification immobilière), de l'axe Budapest-Europe, autour du collège ; - valorisation et pérennisation de la composante administrative du quartier comme base de la mixité fonctionnelle ; - renforcement de l'offre de services en matière d'immobilier d'entreprises notamment.	1 2 3 4 5	PRU 1 en voie d'achèvement (2005-2018) NPRU en cours de définition (2019 - 2023)

<p>NPRU Béthune Bruay / Quartier Le Centre</p>	<p>Suite à l'inscription du quartier au NPNRU en tant que Projet d'Intérêt Régional, lancement par la Communauté d'Agglomération des études urbaines et économiques de définition du projet nécessaires à la préparation de la nouvelle convention ANRU .</p> <p>Le projet du quartier Le Centre prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une recomposition forte du centre-ville, avec la requalification et la création d'espaces publics de circulation, de stationnement, de promenade, de loisirs/tourisme... - la démolition d'une partie du parc HLM du centre-ville (à reconstituer en dehors du quartier) et la diversification de l'habitat à long terme, - la réhabilitation et/ou résidentialisation de résidences sociales et de 2 cités minières, - la redynamisation et le développement du commerce de centre-ville, - le renforcement et la mise en réseau des services, équipements publics et pôles d'attractivité culturels, patrimoniaux et économiques, - la gestion de la transformation du quartier et l'accompagnement des habitants au changement. <p>Le périmètre d'intervention proposé au programme ACV recoupe pour partie le périmètre du NPRU au niveau du centre-ville.</p>	<p>1 2 3 4 5</p>	<p>En cours de définition (2019 - 2023)</p>
--	--	------------------	---

<p>PRU Bruay / Quartiers Sud</p>	<p>Le PRU de Bruay-La-Buissière est achevé dans les trois quartiers Sud (Stade Parc, site Plastic Omnium Gare, cité du Nouveau Monde).</p> <p>La requalification du quartier du Stade Parc a permis une transformation en profondeur du quartier, en termes d'image et d'attractivité. Les espaces publics ont gagné en qualité et confèrent une image paysagère attrayante pour ce quartier résidentiel. De nouveaux équipements publics ont été réalisés (groupe scolaire municipal, salle de sport, skate park). Une opération en location / accession a permis d'entamer la diversification de peuplement du quartier. Seule une opération libre de diversification n'a pas été conduite pour l'heure. Un nouvel enjeu de développement du pôle aquatique prenant appui sur la piscine Art Déco et une nouvelle piscine couverte est porté par la ville et l'agglomération de manière à conforter une offre sport / loisir d'agglomération de qualité.</p> <p>Le site Plastic Omnium et le secteur de la Gare ont fait l'objet d'un aménagement en écoquartier des Alouettes. Le volet logement / espaces publics / couture urbaine des quartiers a été réalisé avec succès. La diversification de l'offre de logements est en cours. La CABBALR porte désormais le dernier volet de cet écoquartier : le pôle de coopération économique.</p> <p>La cité du Nouveau Monde a fait l'objet d'interventions sur les espaces publics (voiries de liaison et de désenclavement), d'amélioration des équipements de proximité (groupes scolaires Jaurès et Marmottan), de réhabilitations thermiques de logements miniers, ainsi que de démolitions. Ce travail de rénovation globale de la cité est à poursuivre dans le cadre du NPRU et de l'ERBM pour garantir un changement d'image durable de ce quartier résidentiel et achever la réhabilitation thermique des logements miniers.</p>	<p>1 2 3 5</p>	<p>Achévé) (2010 - 2018)</p>
<p>Pôle gare Béthune</p>	<p>Autour du pôle d'échanges de la gare de Béthune (gare SNCF + future desserte BHNS + passerelle et lien avec le sud de la voie ferrée et le Mont Liébaut), s'organisent plusieurs projets structurants visant à renforcer l'attractivité et l'activité du quartier de la gare (pôle loisirs, rénovation de la passerelle, conservatoire, etc.). L'ambition est bien la constitution d'un quartier de la gare unifié faisant l'articulation entre le nord et le sud de la commune.</p>	<p>2 3 4</p>	<p>En cours, phase travaux (2017 – 2022)</p>

ORI Béthune	<p>Entre 2012 et 2017, l'Opération de Restauration Immobilière avait pour objectif de remettre aux normes des immeubles dégradés et des logements indignes identifiés dans le centre de Béthune : 31 immeubles soit 106 logements. Cette démarche permet de prescrire aux propriétaires la réalisation de travaux précis et préalablement définis sous peine d'expropriation pour cause d'utilité publique. Sur cette période de 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 bâtiments achevés ou en cours d'achèvement, • 4 permis de construire en cours d'élaboration, • 13 immeubles en situations de blocage, sans projet de réhabilitation. <p>Cette opération, par ailleurs reconduite, a permis de dynamiser le rythme de réhabilitation et ainsi d'améliorer les conditions d'habitabilité des logements et du cadre bâti.</p>	1	Achévé (2012 – 2017)
Pôle de coopération économique (Bruay-La-Buissière)	<p>Dans le cadre de la politique de développement économique de la CABBALR, le Pôle de Coopération Economique est un programme visant à réhabiliter un ancien site industriel situé dans l'écoquartier des Alouettes en un lieu emblématique pouvant recevoir des activités et des emplois répondant aux besoins du territoire. Ce lieu doit favoriser la rencontre et l'émulation entre les différents publics. Le projet va se déployer sur environ 18 000 m² répartis en 4 espaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un pôle d'accueil, d'animation et de services mutualisés, • Un pôle de convivialité (restauration, café, terrasse, locaux à disposition des associations), • Un pôle d'initiative et d'entrepreneuriat (locaux d'entreprise, fablab, incubateur, ateliers d'artistes, etc.) • Un pôle de loisirs sportifs et culturels. 	2 4 5	En cours de définition
Cité des électriciens (Bruay-La-Buissière)	<p>La Cité des Electriciens, plus ancienne cité minière conservée du Pas-de-Calais, fait partie du périmètre du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012. Sa réhabilitation mêle logements sociaux, gîtes touristiques, résidences d'artistes et centre d'interprétation de l'habitat et du paysage minier. Ce site ouvert au public doit devenir un lieu emblématique de la découverte du patrimoine minier pour les habitants et les touristes sur le territoire.</p>	1 2 4 5	Achévé (2012 – 2018)

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, les cœurs de ville de l'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane appellent une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme au sein des communes de Béthune et Bruay-La-Buissière. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- Les collectivités s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Et plus particulièrement :

- La Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation des cœurs des villes et de l'agglomération de Béthune et Bruay-la-Buissière. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets liés à l'habitat, le commerce, l'activité économique, l'accessibilité, mobilité, l'espace public, les équipements, l'offre de loisirs et l'innovation - Smart Solutions Transition écologique et environnementale :

- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;

- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;

- Financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN)

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents. Les porteurs de projets publics comme privés ont, à

travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

- L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais s'engage à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du volet foncier du programme, conformément aux dispositions de l'actualisation du programme pluriannuel d'intervention adoptées par son conseil d'administration (délibération n°2018/001 du 9 février 2018). Les actions et financements correspondants seront décrits dans les avenants à la présente convention et dans la (les) convention(s) opérationnelle(s) à venir.

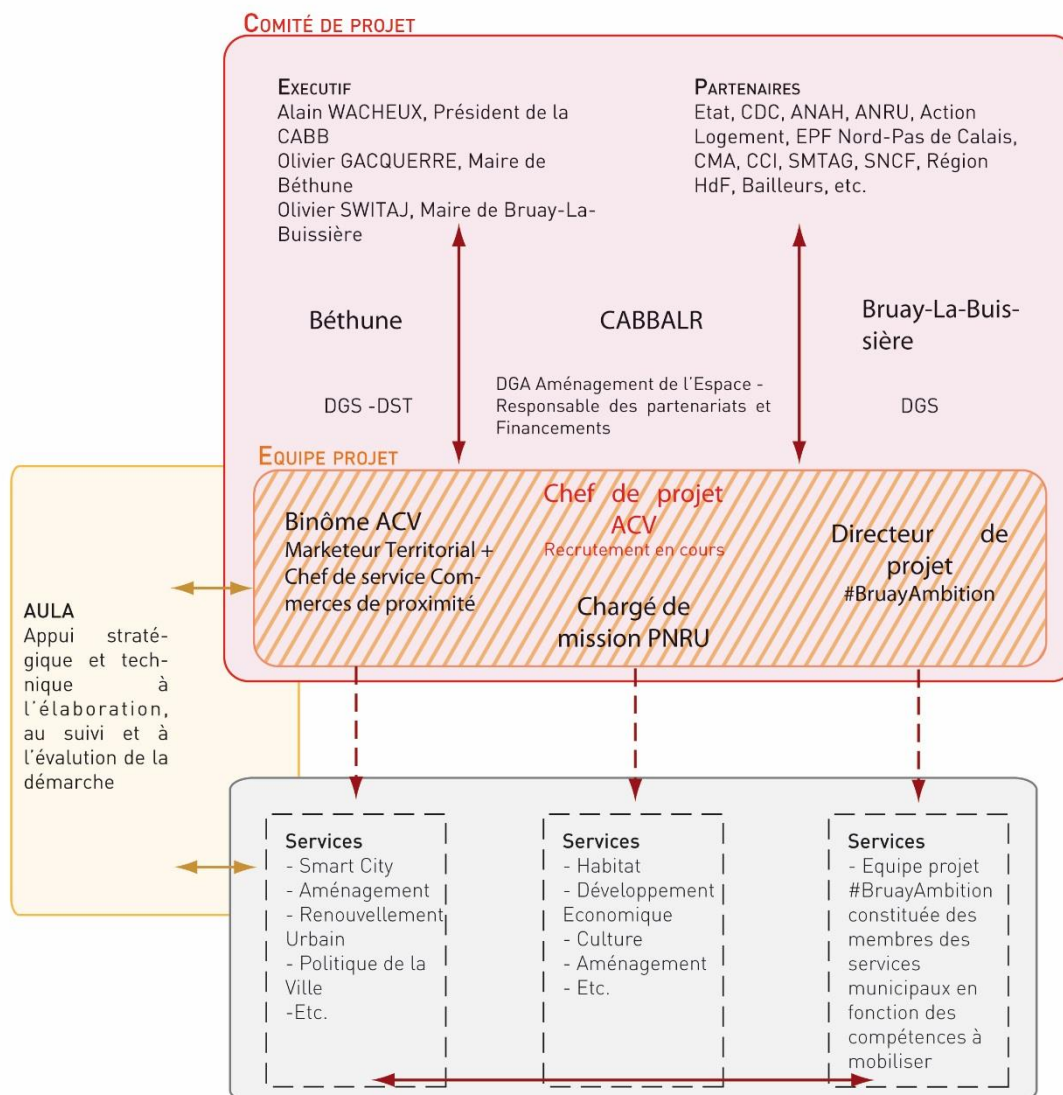
- Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.
 - L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :
 - répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
 - contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.
 - Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité, en vue de leur réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés, dans le cadre de droits de réservations consentis à Action Logement Services en contrepartie de ses financements.
 - Action Logement Services, filiale d'Action Logement Groupe dédie à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de 1,5 Milliards d'euros sur 5 ans, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :
 - préfinançant leur portage amont,
 - finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

- Le Conseil régional des Hauts-de-France pourrait s'engager dans le cadre de différentes actions présentes et à venir,

- Le Conseil départemental du Pas-de-Calais pourrait s'engager dans le cadre de différentes actions présentes et à venir,

Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :



Le poste de chef de projet - responsable du suivi et de l'animation globale, est pris en charge par l'agglomération. Il assure le pilotage opérationnel du projet pour le compte de l'exécutif (Président de la communauté d'agglomération et Maires des 2 communes), en lien avec les services de l'Etat et l'ensemble des financeurs. (Ce poste est financé à 50% par l'ANAH).

Dans l'exercice de ses missions, le chef de projet ACV s'appuiera sur les compétences existantes au sein des services de l'agglomération et des 2 communes, en fonction de la répartition des compétences et de l'organisation spécifique de chacune des communes.

Pour le compte de l'agglomération, il assurera également le pilotage des dispositifs OPAH-RU qui seront mis en place : sur un secteur ciblé de chacune des communes, au terme des études pré opérationnelles. Dans ce cadre, il pourra s'appuyer sur la Direction de l'habitat de l'agglomération et plus particulièrement le service habitat privé.

Toujours au sein de l'agglomération, sur toutes les questions relatives à la mobilité physique et virtuelle (TIC), il recevra l'appui de la Direction de l'urbanisme et des mobilités. Concernant le développement économique et spécifiquement le volet « commerce », il pourra s'appuyer sur la Direction de la création d'activité et développement de l'emploi de la Communauté. Dans le champ culturel, il pourra recourir aux services de la direction existant au sein de l'agglomération. Il travaillera également en coordination avec l'équipe politique de la ville et particulièrement

la chargée de mission renouvellement urbain en charge du pilotage du NPRU sur Béthune et Bruay-La-Buissière.

A Béthune, le chef de projet travaillera conjointement avec le binôme ACV. Il pourra s'appuyer sur les compétences existantes au sein des services communaux et son interlocuteur privilégié sera le Directeur Général des Services qui missionnera les services compétents en fonction des besoins (Direction des services techniques, Smartcity, Renouvellement urbain, Politique de la ville, Aménagements urbains, ...).

Pour Bruay-La-Buissière, la coordination avec les services communaux s'opèrera par l'intermédiaire de la direction transversale (projet « #bruayambitions »), directement rattachée à la Direction Générale des Services, que la ville a mis en place et qui traite également du dispositif NPRU.

Pour Bruay-La-Buissière, compte tenu du chevauchement des périmètres ACV et NPRU, une attention particulière sera portée à l'articulation entre ces deux dispositifs. Il est en effet absolument nécessaire qu'ils se complètent et soient en parfaite cohérence. Un travail en étroite collaboration entre le chef de projet ACV et le chef de projet NPRU s'impose afin que la spécificité de chacun des dispositifs soit respectée et qu'ils se complètent au service du projet communal. Cette cohérence sera renforcée par l'existence d'un OPCU commun aux 2 dispositifs.

Le noyau de l'équipe projet sera composé du chef de projet ACV, du chef de projet NPRU (agglomération), du manager centre-ville de Béthune et du directeur de la mission transversale pour Bruay-La-Buissière. Cette équipe assurera la coordination des différents maîtres d'ouvrage et veillera au bon enchaînement et au bon déroulement des différentes opérations, ainsi que l'ordonnancement général du projet cœur de ville pris dans sa globalité. A cette cellule de base pourront être adjoints en tant que de besoins, les acteurs techniques des opérations (services de l'agglomération, des villes, autres intervenants et partenaires) et notamment les référents thématiques désignés par la communauté d'agglomération et les 2 villes.

Le chef de projet ACV pourra également bénéficier de l'aide de l'agence d'urbanisme de l'Artois (AULA), l'opération « action cœur de ville » ayant été reprise à la demande de l'agglomération, dans son programme partenarial d'activité. L'AULA a notamment pris une part active dans la rédaction de la convention et ses interventions dans le cadre de la mise en œuvre seront à définir dans les PPA annuels.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est co-présidé par les Maires et le Président de l'intercommunalité (ou son représentant).

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

- Les services de l'Etat
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- L'ANRU
- L'ANAH
- Action Logement
- L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais
- Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle
- Bailleurs sociaux
- Conseil régional des Hauts de France
- Ponctuellement mobilisation de la SNCF, du groupe la Poste, de VNF ou de tout autre organisme pouvant être partie prenante du projet

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon semestrielle mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

L'organisation des comités de projet se fera à l'initiative du chef de projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement**.

La **phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022 les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Phase d'initialisation

6.1. Réalisation du diagnostic

a) Activités

Dès signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de l'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Si les collectivités disposent déjà d'un tel diagnostic, elles pourront soit le transmettre en l'état, s'il correspond aux attendus du programme, soit mettre à profit la phase d'Initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant les villes-centres ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elles appartiennent. Ce périmètre (le « **Périmètre d'étude** ») permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions des 2 cœurs de ville et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Le diagnostic doit couvrir les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation des deux cœurs de villes :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation des deux cœurs de villes.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par l'EPCI et les deux villes comprendra les études suivantes :

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)
D.1	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU sur les secteurs de Béthune et Bruay-La-Buissière	2018 - 2019	Estimation à 150 000
D.2	Diagnostic et définition de la stratégie commerciale du cœur de ville de Béthune (chapeau global avec intégration des éléments commerce issu du NPRU Bruay-La-Buissière) <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic quantitatif et qualitatif de l'offre existante sur la commune • Etude du potentiel et de la demande • Elaboration d'une stratégie de développement commerciale et positionnement stratégique à l'échelle de la bipolarité 	2019	Estimation entre 150 000 et 200 000 à affiner
D.3	Mise en place de l'observatoire du commerce de la CABBALR (portage AULA)	2019	Estimation entre 80 000 et 100 000
D.4	Etude accessibilité et mobilité aux cœurs de ville de Béthune et Bruay-La-Buissière <ul style="list-style-type: none"> • Vision globale, tout mode, de l'accessibilité aux centres villes de Béthune et Bruay-La-Buissière • Propositions d'axe d'intervention afin de définir le contenu opérationnel de volet mobilité de la démarche Action Cœur de Ville 	2019	Estimation entre 200 000 et 300 000 à affiner
D.5	Etude de perception du territoire par ses habitants mais également par les extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> • Identification des points forts et des points faibles de la commune • Qualifier le relatif déficit d'attractivité de la commune Coordination et mutualisation avec les études engagées dans le cadre du SCoT	2019	100 000

D.6	Etude globale de capacité et d'orientation pour la requalification des friches béthunoises y compris celles placées sous conventionnement EPF dans le but de replacer ces potentiels dans une logique de stratégie communale à long terme de reconquête, développement et adaptation aux changements sociétaux	2019	50 000 à 70 000 €
		Mars 2020 (au terme de la phase d'initialisation)	Estimation totale de 730 000 à 920 000

En outre, le diagnostic lié à la démarche Action Cœur de Ville prendra en compte les éléments produits dans le cadre de la révision du SCoT de l'Artois engagée en 2017 par la CABBALR avec l'appui technique de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois. Sur la base de la contribution de l'AULA aux débats du SCoT, la 1^{ère} session des commissions thématiques a été organisée en 2018 afin de définir les enjeux du territoire.

Outre la mise à jour de la contribution au SCoT qui viendra alimenter la démarche Action Cœur de Ville, l'AULA s'est engagée dans un Partenariat d'Innovation avec la start-up Forcity afin de concevoir un outil numérique d'aide à l'élaboration et au pilotage des stratégies territoriales : la Plateforme Numérique Collaborative. Cet outil permettra de tester, de manière systémique, les impacts des stratégies en matière d'aménagement et de planification sur le territoire, et de pouvoir, si nécessaire, les réorienter (principe de l'évaluation ou du « monitoring »). Un prototype de l'outil, développé sur deux thématiques, sera disponible en juin 2019. *In fine*, cet outil sera mis au service des collectivités locales pour les accompagner dans la définition de leurs politiques, parmi lesquelles on peut citer la démarche Action Cœur de Ville.

De plus, dans le cas de Bruay-La-Buissière, la poursuite des études de définition du projet NPRU vont venir directement construire le projet cœur de ville de cette commune, étant donné que les périmètres se superposent partiellement.

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

b) Soutiens des partenaires à l'élaboration du diagnostic (optionnel)

La réalisation du diagnostic par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants de certains partenaires :

- [Nom du Partenaire] apportera [XX] euros dans les conditions suivantes :
 - Forme : [subvention, mise à disposition de personnel, aide en nature, etc.] ;
 - Objet : [ensemble du Diagnostic, focalisation sur une composante en particulier, etc.] ;
 - Modalités de mise à disposition : [jalons de décaissement, etc.]
- [Nom du Partenaire] apportera [XX] euros dans les conditions suivantes :
 - Forme : [subvention, mise à disposition de personnel, aide en nature, etc.] ;
 - Objet : [ensemble du Diagnostic, focalisation sur une composante en particulier, etc.] ;
 - Modalités de mise à disposition : [jalons de décaissement, etc.]

6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

a) Activités

Les Collectivités engagent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation des cœurs de ville (le « **Projet** »).

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

6.3. Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soit élaboré.

Il s'agit des actions suivantes pour Béthune :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AM.1	Etude de programmation pour l'aménagement d'un espace de « Tiers lieu » dans le centre Olympie	Sept. 2018 – nov. 2018	26 300€	Ville de Béthune
AM.2	Etude de faisabilité d'une salle polyvalente communale dans le quartier du Mont Liébaut en accompagnement de la restructuration du centre Olympie	Lancement en nov. 2018	50 000€	Ville de Béthune

AM.3	Réaménagement de la passerelle piétonne SNCF et de ses abords	Juin 2018 – sept. 2019	7 927 732,94 €	Ville de Béthune Etat CABBALR Région Hauts-de-France
AM.4	Financement d'une AMO opérationnelle et recrutement d'un Chef de Projet dans le cadre de l'installation d'une SEMOP pour l'animation commerciale d'un complexe de loisirs intégrant une patinoire par le biais d'une DSP concessive	Juil. 2018 – oct. 2021	119 910€ (AMO) 40 000 à 50 000€ (chargé de mission)	Ville de Béthune
AM.5	Rénovation et mue numérique de la médiathèque Elie Wiesel	Sept. 2018 – fév. 2019	764 000€	Ville de Béthune DSIL DRAC
AM.6	Réflexion sur les difficultés de stationnement en cœur de Ville – 1ère phase : Etude de sortie de contrat de DSP	Sept. 2018	30 000 à 50 000€	Ville de Béthune
AM.7	Rénovation et mise en valeur du Beffroi	2018 à 2021	1 262 667,60 €	Ville de Béthune DRAC (à confirmer)
AM.8	Rénovation de l'Hôtel de Ville, accessibilité PMR du patrimoine remarquable	Maîtrise d'œuvre APS décembre 2018	1 659 239,20 €	Ville de Béthune DRAC CABBALR
AM.9	Déploiement d'un réseau de fibre noire (FON)	Déc. 2018 – juin 2019	580 000€	Ville de Béthune
AM.10	Ambiancement sonore et mise en lumière de la Ville	Oct. 2018 – 2019	80 000€	Ville de Béthune
AM.11	Etude pour la création d'un modèle de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour soutenir l'activité commerciale	Oct. 2018 – Déc. 2018	50 000€	Ville de Béthune
AM.12	Recrutement d'un technicien de salubrité logement et suivi ORI	En cours	Recrutement 35 à 40 000€/an	Ville de Béthune CABBALR (permis de louer)
AM.13	Rénovation du Jardin Public	Oct. 2018 – mars 2019	660 000€	Ville de Béthune
AM.14	Réfection hyper qualitative des rues Herriot, Pad, abords du théâtre	Nov. 2018 – mars 2020	660 000 €	Ville de Béthune

Il s'agit des actions suivantes pour Bruay-La-Buissière :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AM.15	Restructuration d'îlots commerçants – Tranche 1 - Démolition (îlot Doyelle)	Nov. 2018 – avril 2019	420 000	Ville de Bruay-La-Buissière

AM.16	Restructuration d'îlots commerçants – Tranche 2 - Maîtrise foncière (Rues Cadot et Leroy)	Oct. 2018 – juin 2019	450 000	Ville de Bruay-La-Buissière
AM.17	Etude de maîtrise d'œuvre des espaces publics du centre-ville	Déc. 2018 – juin 2019	520 000	Ville de Bruay-La-Buissière
AM.18	Etude de programmation « Maison territoriale de la médiation sociale et numérique »	Déc. 2018 – juillet 2019	80 000	Ville de Bruay-La-Buissière
AM.19	Préfiguration Maison virtuelle du Projet et actions de communication (maquette virtuelle, animation, participation)	2018 - 2020	100 000	Ville de Bruay-La-Buissière
AM.20	Nouvel usage des parkings en sous-sols et gestion dynamique du stationnement de surface de centre-ville	Lancement 2018	860 000	Ville de Bruay-La-Buissière
AM.21	Aménagement d'espace public paysager - rue Hermant /cours Kennedy	Oct. 2018 – déc. 2018	80 000	Ville de Bruay-La-Buissière
AM.22	Création d'un Village de commerces solidaires (site Lidl Marmottan)	Nov. 2018 – sept. 2019	600 000	Ville de Bruay-La-Buissière
AM. 23	Plan directeur de développement du projet et de la mission smartcity (#bruaysmartcity)	Nov. 2018 – juin 2019	40 000	Ville de Bruay-La-Buissière

Il s'agit des actions suivantes pour la CABBALR :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AM.24	Chef de projet Action Cœur de Ville	Fin 2018	50 000€/an	ANAH
AM.25	AM 26 Etudes pré-opérationnelles OPAH-RU	Déc 2018-nov 2019	150 000€	ANAH Banque des Territoires

Les actions sur la thématique du commerce seront envisagées à l'issue d'une phase d'études, préalable indispensable à la définition et précision des enjeux et besoins.

Pour mémoire, les actions en périmètre Centre-ville non reprises en actions matures au titre de ACV sur la commune de Bruay-La-Buissière :

- Transformation du site de l'ancienne clinique Saint-Barbe (face Hôtel de Ville) en Conservatoire de musique d'intérêt communautaire (étude de programmation initiée par la CABBALR au second semestre 2018)
- Reconversion du site Plastic Omnium en fabrique urbaine dédiée à l'économie numérique, à l'économie sociale et solidaire et aux activités de loisirs (étude de maîtrise d'œuvre initiée par la CABBALR en 2018 dans le cadre de l'écoquartier des alouettes)
- Construction d'une piscine couverte d'intérêt communautaire et travaux confortatifs de la piscine Art Déco dans le quartier du Stade Parc (étude de programmation initiée par la CABBALR en 2018)
- Travaux d'aménagement d'un Bus à Haut Niveau de Service en site propre reliant Bruay-La-Buissière à Béthune, Auchel et Houdain (travaux en cours par le SMT, livraison en 2019)
- Réhabilitation de la Cité des Electriciens, première cité du Bassin Minier, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco (travaux en cours par la CABBALR, livraison en 2019)

- Le projet de rénovation urbaine du quartier Le Centre (convention NPRU à signer début 2019)
- La réhabilitation de l'école municipale Loubet à proximité de la cité des Electriciens (études en 2018)
- La rénovation des cités minières Anatole France et Nouveau Monde par Maisons & Cités, dans le cadre de l'ERBM

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe 6 à cette convention.

6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibèreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

A l'issue de cette phase de d'initialisation seront définis :

- les besoins en ingénierie complémentaire
- la stratégie de revitalisation des cœurs de villes

Article 7. Phase de déploiement

Cet article sera inséré par avenant à l'issu de la phase d'Initialisation (2019 ou 2020)

7.1. Résultat du diagnostic

7.2. Présentation de la stratégie et du projet

7.3. Plan d'actions

7.4. Calendrier général

7.5. Budget et financement

Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi- contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 9. Traitement des litiges





Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille.

Convention signée en 8 exemplaires, le 24 septembre 2018

Ville de Béthune	Ville de Bruay-La-Buissière	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane
<p>Le maire de Béthune Olivier GACQUERRE</p>	<p>Le maire de Bruay-La-Buissière Olivier SWITAJ</p>	<p>Le président de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane Alain WACHEUX</p>
Etat	Caisse des dépôts	Action Logement
<p>Le Préfet du Pas-de-Calais, Fabien SUDRY.</p>	<p>Gaëlle VELAY Directrice régionale</p>	<p>Frédéric ROUSSEL Président</p>
EPF	EPF	
<p>Salvatore CASTIGLIONE Le Président du Conseil d'Administration</p>	<p>Loranne BAILLY La Directrice Générale</p>	

ANNEXES

Annexe 1– Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

			
<p>Contribution SCoT (CABBALR)</p> <p>Contrat d'Axe/BHNS</p> <p>Etude Ménage Commerce(InterSCoT Terres du Nord, 2015)</p> <p>Politique Locale du commerce (CABBALR)</p> <p>Diagnostic préalable de l'OPAH-RU (CABBALR, PMA)</p> <p>Actualisation du Plan de Déplacement Urbain (SMTAG)</p> <p>Etude des marchés immobiliers et des conditions de diversification résidentielle sur la CABBALR et les quartiers NPRU (CABBALR – juillet 2018)</p> <p>Etat de lieux du foncier Habitat dans</p>	<p>Feuille de route numérique (décembre 2017)</p> <p>Programme Local de l'Habitat – diagnostic et orientations (septembre 2018)</p> <p>Actualisation du schéma directeur Chaîne des Parcs (PMA) diagnostic- (juillet 2018)</p> <p>Plan Climat Air Energie Territorial- diagnostic (juin 2018, finalisation juin 2019)</p>	<p>Etude urbaine NPRU, (septembre 2018)</p> <p>7 Axes Smart city (septembre 2017)</p>	<p>Etude urbaine NPRU (septembre 2018)</p> <p>Plan directeur urbain et paysager de Bruay-la-Buissière (janvier 2017)</p>

les sites NPRU et les QPV (automne 2017)			
---	--	--	--

Lien de téléchargement et de mise à disposition de ces documents :

<http://srv.aularois.fr>

Login : Cœur_de_ville

Mdp : CV*5258

Dossier Annexe1

Annexe 2 – Document de présentation du projet

Remarque DDTM : cette annexe sera complétée à l'issue de la phase d'initialisation

Note de candidature Béthune

Dossier #BruayAmbitionsCoeurdeville

Pré-diagnostic sur les 5 axes de la démarche ACV par l'AULA

A retrouver à partir du lien suivant :

<http://srv.aularois.fr>

Login : Cœur_de_ville

Mdp : CV*5258

Dossier Annexe2

Annexe 3 – Plan des périmètres d'intervention

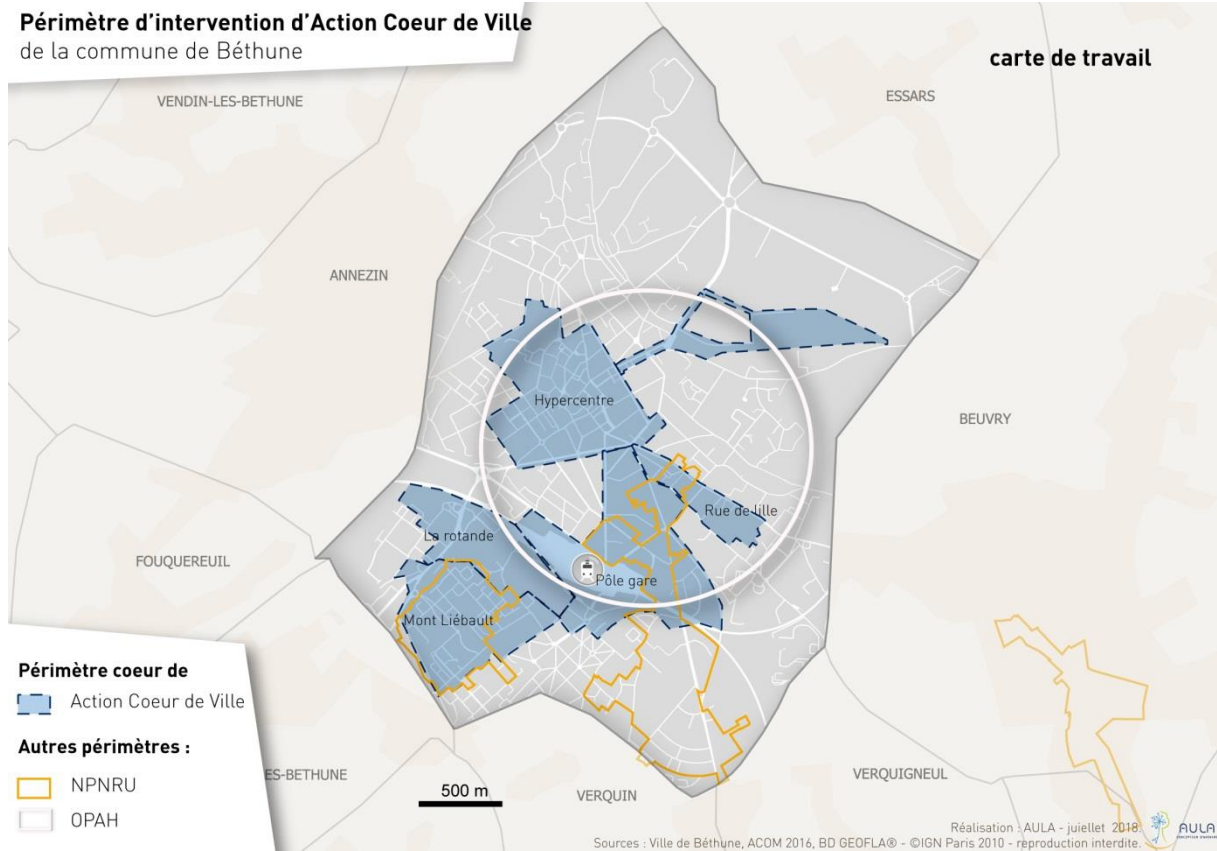
Périmètre d'étude : Afin d'intégrer les objectifs et enjeux définis à l'échelle de l'agglomération, le périmètre d'étude retenu est celui de la CABBALR et du SCoT de l'Artois. Ainsi, cela permettra une prise en compte des enjeux à plusieurs échelles dans le cadre de l'élaboration de la démarche Action Cœur de Ville.



Sur la base des de l'analyse des enjeux, des projets et dispositifs en cours de déploiement ou de définition, des projets de périmètre d'intervention ont été proposés par les deux communes. Ceux-ci devront être confirmés à la suite de la promulgation de la loi ELAN instaurant les Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

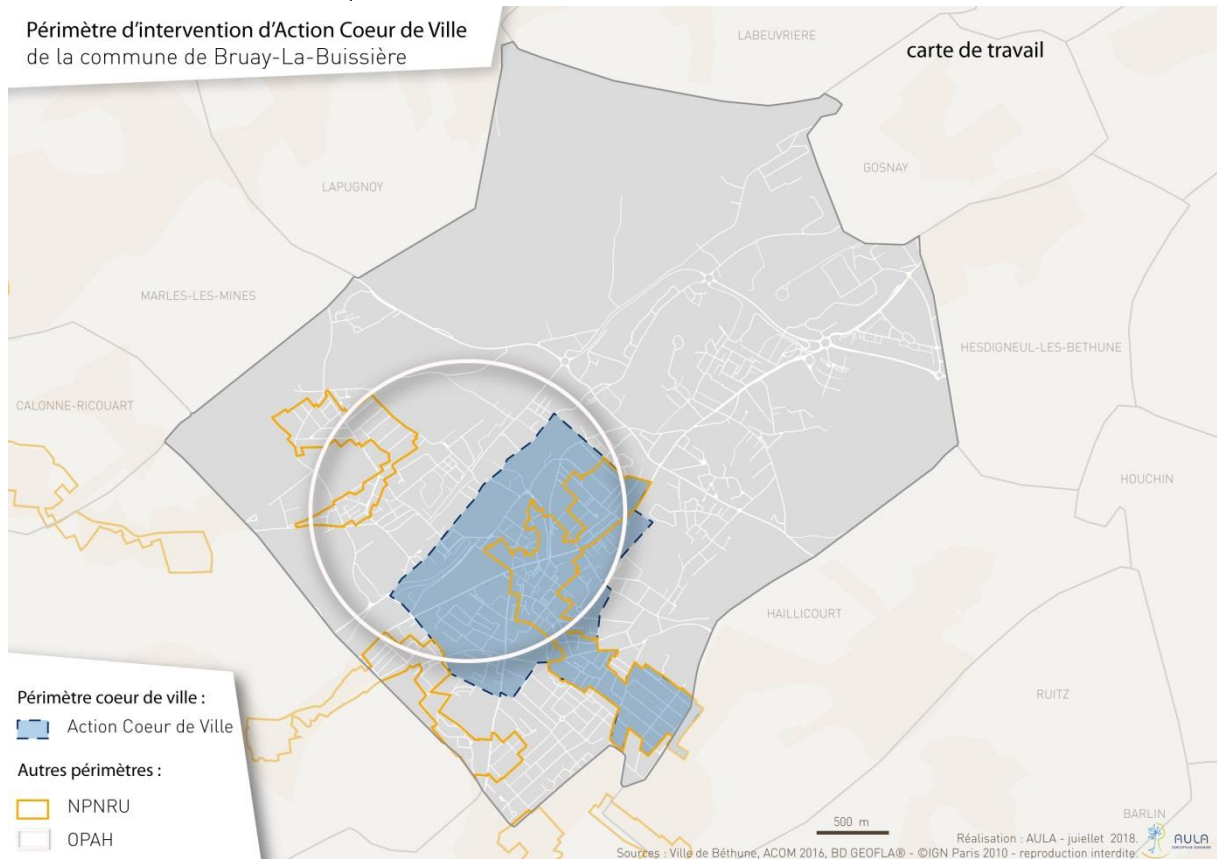
Périmètre d'intervention Béthune :

Périmètre d'intervention d'Action Coeur de Ville
de la commune de Béthune



Périmètre d'intervention Bruay-La-Buissière :

Périmètre d'intervention d'Action Coeur de Ville
de la commune de Bruay-La-Buissière



Annexe 4– Calendrier détaillé du projet

Cette annexe sera remplie et complétée à l'issue de la phase d'initialisation, une fois le projet de redynamisation des cœurs de ville établi.

[Insérer un planning de GANTT mettant en évidence la temporalité de réalisation des actions, les dépendances entre actions et les principaux jalons d'avancement du projet]

Annexe 5 – Budget détaillé du projet

Cette annexe sera remplie et complétée à l'issue de la phase d'initialisation, une fois le projet de redynamisation des cœurs de ville établi.

[Insérer le budget du projet par axe : actions/opérations, estimations des coûts, financements mobilisables, ...]

Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

Action Mature 1

Nom de l'action	AM. 1 - 2018 - CULT/COM - Aménagement d'un espace de "Tiers-lieu" dans le centre Olympie
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle
Date de signature	
Description générale	<p>Contexte:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (ANRU 1), la Ville souhaite la réhabilitation du centre Olympie. Il est situé au Mont Liébaut, quartier d'innovation numérique en devenir. Ce projet s'effectue en co-maîtrise d'ouvrage Ville-EPARECA et vise une réorganisation et une requalification de l'ensemble immobilier. La Ville a donc développé 4 espaces dans le centre : un pôle commerce, un pôle santé, un pôle formation, et un espace de « Tiers-lieu ». • Ce dernier a déjà fait l'objet d'une première étude, aujourd'hui obsolète, d'aménagement d'un centre économique. Cette cellule de 400m² n'a pas encore trouvé une identité propre puisque aucune programmation de l'espace n'existe à ce jour. <p>Actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'une nouvelle étude pour l'aménagement de l'espace de « Tiers-lieu » du centre Olympie comprenant l'aide à la détection du profil, la signalétique, l'animation et l'exploitation. • Réflexion sur le site comme un lieu de proximité pour les riverains, une offre de service publique de qualité, lieu de cohésion sociale, équipement public, densité urbaine, mixité des activités, nouveaux services, usage des outils numériques, animation cœur de quartier...
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Donner une identité à l'espace de « Tiers-lieu » du centre Olympie • Inscrire le tiers-lieu dans une démarche cohérente et complémentaire avec les autres espaces du Centre Olympie • Développer un espace innovant, moderne et connecté
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune •
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • 26 300€ TTC (estimation)
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> •
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de programmation tiers-lieu
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement

➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	AMO Etude de Tiers-lieu Centre Olympie	Nouvelle étude pour l'aménagement, la signalétique, l'animation, l'exploitation et détection du profil de l'espace de « Tiers-lieu » du centre Olympie.	Septembre 2018	Novembre 2018	26 300€ TTC (estimation)	

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 2

Nom de l'action	AM. 2 - 2018 - FORM/COM – Etude de faisabilité d'une salle polyvalente communale dans le quartier du Mont Liébaut en accompagnement de la restructuration du centre Olympie
Axe de rattachement	Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines ; l'espace public et le patrimoine Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle
Date de signature	
Description générale	<p>Le projet de réhabilitation du centre Olympie est inscrit dans le Programme de Rénovation Urbaine (ANRU 1).</p> <p>Il vise une réorganisation et une requalification de l'ensemble immobilier avec pour objectif d'inscrire les commerces en façade (opérateur Epareca - 9 locaux commerciaux), de ramener du flux et d'offrir une offre de service qualitative sur le reste du centre.</p> <p>Ainsi la Ville développe 4 espaces dans le centre : Un pôle commerce, un pôle santé, un pôle formation et un espace de « Tiers-lieu ». Le centre s'intègre dans une offre culturelle articulée autour du Béthunarium et du Musée du pesage.</p> <p>Parallèlement à la rénovation du Centre Olympie, la Ville a diagnostiqué le manque de salle polyvalente communale dans ce secteur (budget estimé à 1M€) pour contribuer à la dynamique de centralité du nouvel espace Olympie et suppléer aux équipements obsolètes environnant (Maison des Associations). Pour cela, la ville va lancer une nouvelle étude de faisabilité qui permettra de confronter diverses hypothèses et choisir la plus pertinente (localisation, construction ou rénovation, jauge, etc...).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Pallier l'obsolescence de la Maison des Associations et le manque d'équipement de cette nature sur le quartier du Mont Liébaut. • Centraliser les fonctions économiques, de formation, de commerce, de santé, associative et/ou festive. • Offre de service publique de qualité en quartier QPV
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune
Budget global	50 000€TTC
Modalité de Financement	
Indicateurs d'avancement	Ordre de service de démarrage étude: novembre 2018.
Indicateurs de résultat	Production d'un rapport permettant la prise de décision


➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Etude de faisabilité	Etude faisabilité salle polyvalente	Novembre 2018	2018	50 000€ TTC	

➡ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 3

Nom de l'action	AM. 3 - 2018 - MOB - Réaménagement de la passerelle piétonne SNCF et de ses abords	
Axe de rattachement	Axe 3 - Accessibilité, mobilité et connexions Axe 4 – Mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine	
Date de signature		
Description générale	<p>Historique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le tissu urbain de la Ville, composé par les strates historiques de développement, se caractérise par une large coupure Nord-Sud que constitue le réseau ferroviaire. <p>Contexte:</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans un contexte de fort développement de la centralité du Pôle Gare et devant la nécessité de coordonner les aménagements au Nord et au Sud de celle-ci, la Ville a décidé d'engager une procédure de restructuration de la passerelle piétonne. Le projet de restructuration de la passerelle s'inscrit dans une réflexion engagée depuis plusieurs années. Il entre dans le cadre de l'opération ANRU1 afin d'atténuer la fracture provoquée par le réseau ferroviaire. L'actuelle passerelle d'une longueur de 125m relie la place François Mitterrand au Nord à la rue Jean-Baptiste Lebas au Sud. Elle est non couverte et n'est pas accessible aux PMR. De plus, les protections caténaïres sur la passerelle ne sont plus aux normes selon les dernières recommandations SNCF. On note également de nombreux éclatements de béton avec fers apparents, des fissurations et quelques épaufrures. L'ordre de service de démarrage des travaux a été envoyé aux entreprises en juin 2018. La phase de préfabrication en usine a commencé : Freyssinet travaille en atelier dès novembre 2018 (50% du Marché payé). L'obtention d'une interruption temporaire de circulation du trafic ferroviaire (ITC) est une tâche critique car l'ITC est négocié depuis 3 ans avec la SNCF pour son application en juin 2019. Toute modification entrainerait un décalage de 3 ans des travaux. De plus, le succès de l'entrée en service du BHNS en janvier 2019 passe par la réalisation de la passerelle dans le plus bref délai. 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mobilité entre le Sud et le Nord de la Ville en profitant de l'attractivité du Pôle Gare Renforcer l'intégration sociale en reliant au Nord de la ville l'essentiel du secteur QPV. Promouvoir la mobilité dite « douce » Développer l'accessibilité directe aux quais par les ascenseurs Faciliter de nouveaux flux pour les commerces de proximité et infra loisirs du parvis. 	
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> Ville de Béthune <p>Les marchés ont été attribués à :</p> <ul style="list-style-type: none"> FREYSSINET, mandataire du groupement avec les sociétés BC METALNORD et BERTHOLD pour le lot 1 (passerelle) EIFPAGE ROUTE NORD EST pour le lot 2 (abords). OTIS SCS pour le lot 3 (ascenseur) SNCF Syndicat Mixte des Transports Région Hauts-De-France Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) 	
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> 7 927 732,94€ TTC (8 026 531,34 avec la levée de prestation supplémentaire pour le parking provisoire) 	
Modalité de financement	<p>Travaux passerelles</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 283 824€ Ville (34%) 1 082 444€ Etat (15%) 2 026 450€ Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (28%) 1 723 250€ Région Hauts-de-France (23% sur le global) 	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Procédure d'appel public à la concurrence en mars 2018 Commission d'appel d'offres et attribution du marché début juin 2018 ITC du 09/02/2019 au 06/07/2019 Fabrication de la passerelle en atelier du 19/11/18 au 14/04/19 	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture et réaménagement global de la passerelle y compris l'accessibilité des quais par un ascenseur. 	

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Phase 1 : travaux	aménagement de la passerelle	OS lancé en juin 2018	Septembre 2019	4 591 049,54 € TTC	Passerelles 1 082 444€ Etat (15%) 2 026 450€ CAB-BALR (28%) 1 723 250€ Région Hauts-de-France (23%)
	Phase 2 : travaux	travaux de voiries réseaux divers et paysage	Janvier 2019	Septembre 2019	3 107 829 € TTC avec la levée de prestation supplémentaire pour le parking provisoire de 98 798,40 € TTC	
	Phase 3 : travaux	installation d'un ascenseur	Septembre 2019	Septembre 2019	228 854,40 € TTC, imputées sur les crédits inscrits au Budget Principal 2018.	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 4

Nom de l'action	AM. 4 - 2018 - EDUC/COM - Financement d'une AMO opérationnelle et recrutement d'un Chef de Projet dans le cadre de l'installation d'une SEMOP pour l'animation commerciale d'un complexe de loisirs intégrant une patinoire par le biais d'une DSP concessive
Axe de rattachement	Axe 2 – Développement économique et commercial Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle
Date de signature	
Description générale	<p>Historique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les années 80, présence d'une patinoire avec un rayonnement de 40kms. Gérée par une SEM puis en régie, elle a fermé en 2007 pour un projet immobilier non abouti. <p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1ère étude AMO de 2008 : projet d'équipement mixte patinoire-bowling non abouti. • 2ème étude de faisabilité de 2016 : éléments de faisabilité, chalandise, de jauge, coût et visites de sourcing. • Au vu du planning fixé, la Ville a besoin d'un chargé de Projet Patinoire qui assure sa gouvernance. • L'AMO est choisi et notifié. Dans le cadre du planning, l'ordre de service de démarrage des travaux est corrélé au rythme de démolition de l'EPF de la friche industrielle la plus grande du cœur de ville (friche Mondy) et au chantier BHNS (Axe 4). • La CDC et la Région souhaitent se rallier au projet. <p>Implantation du projet :</p> <p>Au pied de la nouvelle passerelle reliant le quartier QPV Sud au Nord de la ville et sur le tracé du Bus à Haut Niveau de Service, création d'une patinoire polyvalente qui mêle des activités ludiques et sportives.</p> <p>Description de l'équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 anneaux (l'un à vocation sportive et l'autre ludique) • 800 places assises minimum. • surface d'accueil d'un hectare minimum pour permettre une facilité d'accessibilité. • raccordement obligatoire au réseau de chaleur urbain ENR • Recours à la création et l'installation d'une SEMOP pour la conception et l'animation commerciale d'un complexe de loisirs doté une patinoire via une DSP concessive. • Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage complète de GB2A pour ce projet
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une patinoire • Répondre à un soutien populaire et générationnel élevé. • Développer un projet éducatif au cœur d'un quartier prioritaire. • Renforcer l'attractivité du pôle gare en redynamisant le commerce de proximité. • Renforcer l'attractivité du pôle gare en bénéficiant d'un point de vue technologique et architectural de label TRI / REV 3 et couvrir un rayonnement géographique très large. • Réaliser les dernières études opérationnelles pour lever les dernières incertitudes. • Format SEMOP pour partager les risques de construction de l'infrastructure.
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune • GB2A AMO pluridisciplinaire (finance, juridique, ingénierie, gestion commerciale)
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • 119 910€ TTC • 40 000 à 50 000€ pour un Chef de projet
Modalité de financement	•
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution et notification de l'AMO • Réunion "zéro" de lancement de mission (17/07/2018)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du complexe de loisirs intégrant une patinoire

➡ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Financement AMO	AMO pluridisciplinaire (finance, juridique, ingénierie, gestion commerciale)	Juillet 2018	Fin décembre 2018	119 910€	
	Financement Chef de projet Patinoire	Publication d'un recrutement en juin 2018	Octobre 2018	Octobre 2021	40 000 à 50 000€	

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 5

Nom de l'action	AM. 5 - 2018 -CULT/NUM - Rénovation et mue numérique de la médiathèque Elie Wiesel
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle
Date de signature	
Description générale	<p>Contexte:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La médiathèque est sous le régime d'une copropriété et nécessite une redynamisation. • Située en cœur de ville, elle doit contribuer à alimenter l'atmosphère de flânerie en hyper centre et séduire notamment les plus jeunes. • Elle souffre d'un problème de conception thermique et d'étanchéité (confort et performance) <p>Actions :</p> <p>Phase 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • réfection de la verrière • travaux de performance énergétique et confort thermique (climatisation, chauffage et ventilation) (connecté au réseau de chaleur urbain ENR). • l'installation d'un brise-vue et d'un revêtement de sol qualitatif • Aménagement d'une terrasse de type tiers-lieu. <p>Phase 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • appel à candidature AMO pour la programmation d'une mue numérique de cet espace culturel en 2018 en vue d'une réalisation des travaux en 2019. • rénovation numérique (mise au goût du jour des dernières technologies)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les usagers et le personnel dans les conditions d'accès optimales à la culture et créer une synergie avec le centre d'arts visuels Labanque. • Transformer la médiathèque en un tiers-lieu et un espace numérique attractif pour les jeunes. • Favoriser la dynamisation des commerces de proximité liés à la copropriété. • Transformer le site global en un pôle stratégique susceptible de bénéficier aux commerces rue d'Arras (Furet du Nord).
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune • Coexia (titulaire du marché + AMO) • FSIL • DRAC
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • 764 000€ TTC
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • 170 483.75 € du FSIL 2018 (25%) • 272 774 € de la DRAC (40 %) dont 136 387 € (20%) seront payés en 2018
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure d'appel à concurrence et désignation de Coexia (notification du marché des travaux le 16 juillet 2018) • Engagement des travaux (phase 1) août 2018 • Appel à candidature AMO (phase 2) octobre 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture pendant 4 mois pour réalisation des travaux • Réouverture et réaménagement global de la médiathèque

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Phase 1 : Travaux de rénovation médiathèque	Travaux de performance énergétique et confort thermique	Septembre 2018	Fin décembre 2018	740 000€ (devis)	<ul style="list-style-type: none"> • 170 483,75€ du FSIL 2018 (25%) • 272 774€ de la DRAC (40%)
	Phase 2 : AMO programmation mue numérique	Programmation agencement & numérique	Décembre 2018	Février 2019	29 000€ TTC	

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 6

Nom de l'action	AM. 6 - 2018 - MOBILITE : réflexion sur les difficultés de stationnement en cœur de Ville – 1^{ère} phase : Etude de sortie de contrat de DSP
Axe de rattachement	Axe 3 – Accessibilité, mobilité et connexions
Date de signature	
Description générale	<p>Historique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Ville de Béthune est confrontée à un problème de dynamique de stationnement en hyper-centre. En vue de conforter la ville dans ses fonctions de centre administratif et commercial, il est nécessaire d'assurer un bon accueil des automobiles le temps que les changements de fonds s'installent dans la société (thématique de la mutation de la mobilité). • La Ville a contractualisé une DSP pour la construction et la gestion du parking souterrain Grand'Place: le 8 avril 2004, elle autorise le principe d'une délégation globale comprenant les contrats de concession du parc de stationnement Grand'Place, d'affermage du parc de stationnement Clémenceau et de délégation du stationnement sur voirie. • Au terme de la procédure préalable de publicité et de mise en concurrence, la Ville de Béthune a confié l'exploitation du stationnement payant sur la voie publique et en ouvrages à Q-PARK France, le 3 février 2005 pour un engagement jusque 2034. <p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ville ne possède pas aujourd'hui tous les leviers nécessaires à l'accompagnement des changements sociétaux en matière de mobilité sur l'item automobile. Elle n'a même pas la main sur le nombre de places de stationnement etc...Il est nécessaire de sortir de cette situation pour envisager une évolution. Le contrat de DSP est rédigé de manière « particulière », notamment : Il apparaît que la clause 4-4 du contrat cadre dessert la Ville : elle garantit chaque année à la société Q-PARK de percevoir un montant maximum de 300.000 € HT (valeur oct.2004) au titre de la non-atteinte des recettes fixées au contrat. Dans ces conditions, la DSP est considérée comme un marché public (absence de risque). • Cette clause a été systématiquement activée chaque année depuis la signature du contrat et le sera compte tenu des conditions financières imposées à la ville jusqu'en 2034. De plus, la société Q-PARK mène une politique de verbalisation qui aggrave l'accessibilité en hypercentre. • En octobre 2010, la Ville de Béthune a confié au CABINET D'AVOCATS PERYCAL l'audit de la situation financière de la ville de 2001 à 2010. Le 3 avril 2012, ses conclusions dénoncent les irrégularités du contrat avec Q-PARK.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Retrouver la souveraineté afin de disposer d'autonomie et de souplesse dans l'offre de stationnement en parking et sur voirie de l'hyper-centre pour ainsi préparer la Ville au nouveau contexte de mobilité. • Accompagner la redynamisation de l'hyper-centre (commerces, flânerie) en maintenant l'accessibilité des automobiles dans des conditions nécessaires et suffisantes, aptes à s'adapter au changement progressif des usages. • Proposer un meilleur accueil des automobiles dans le centre-ville tout en veillant à le partager avec les modes « doux » : la DSP est aujourd'hui un frein évident à la mutation des usages en matière de mobilité
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune • Cabinet juridique Perycal
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 30 000 et 50 000€ TTC (estimation)
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions 2018 du cabinet juridique • Audit Technique du parking • Proposition de fonctionnement futur
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie de contrat de DSP avec la société Q-Park ou renégociation équitable préservant les intérêts des béthunois

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)

	Etude sur sortie DSP	Etude juridico-financière, audit technique, fonctionnement futur	Début Septembre 2018	2018	Entre 30 000 et 50 000€ TTC (estimation)	
--	----------------------	--	----------------------	------	--	--

➤ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 7

Nom de l'action	AM. 7 - 2018 -CULT/PATR - Rénovation et mise en valeur du Beffroi
Axe de rattachement	Axe 4 – Mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>• Situé sur la Grand-Place, le Beffroi constitue le centre physique et affectif de la Ville. Il est le symbole de cette dernière. A ce titre, le Beffroi de la Ville de Béthune a été classé aux Monuments Historiques en 1862 et à l'UNESCO en 2005 parmi les 23 beffrois du réseau.</p> <p>L'action se décompose en 2 volets :</p> <p>Volet 1 : travaux de rénovation</p> <p>• En décembre 2016, les ardoises du campanile du Beffroi se sont envolées lors d'une tempête. Les dégâts ont attiré l'attention et interrogé la municipalité sur l'état du Beffroi. La Ville a décidé l'embaillage de la partie endommagée et d'un contrôle régulier. Trois mois plus tard, afin de déterminer le programme des travaux nécessaires à sa sauvegarde et en vue de l'état de la toiture, la décision de rénover le monument a été prise. Il a été décidé de procéder en même temps à la réalisation du diagnostic sanitaire et à l'attribution de la maîtrise d'œuvre. Dans le cadre d'une procédure de marchés publics, c'est l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, M. Brunelle qui a été désigné.</p> <p>• Les relevés et bilan sanitaire ont mis en évidence la nécessité d'agir en 3 phases d'intervention :</p> <p><u>o Phase 0</u> : Etudes MO.</p> <p><u>o Phase 1</u> : révision de la charpente, restauration de la couverture de la partie haute du Beffroi et réfection de l'étanchéité du chemin ronde et des échauguettes pour une durée de 6 mois.</p> <p><u>o Phase 2</u> : restauration de l'ensemble des maçonneries, de l'horloge et des carillons, révision des menuiseries, restauration des intérieurs pour une durée de 9 mois.</p> <p><u>o Phase 3</u> : projet « Tour sans fin » via des travaux de mise en lumière extérieure dynamique (comportant une imagerie laser variable selon les saisons)</p> <p>Volet 2 : mise en valeur et mapping périodique</p> <p>• En écho au projet « Tour sans fin » du Louvre Lens, la Ville souhaite que le Beffroi présente des mappings périodiques dans le cadre des études d'accompagnement et de mise en valeur du Louvre-Lens.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser et rénover le Beffroi pour renforcer son attractivité touristique et son rayonnement culturel • Mettre en valeur et accroître la visibilité du monument
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune • Architecte en Chef des Monuments Historiques (Brunelle, maîtrise d'œuvre)
Budget global	• 1 262 667.60 € TTC (devis volet 1) dont 64 800€ TTC en maîtrise d'œuvre.
Modalité de financement	• DRAC (40%) : à confirmer. En attente de retours de la Commission DRAC, juin 2018
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure de marchés publics pour désignation d'un Architecte en Chef des Monuments Historiques • Etude de mise en valeur à engager
Indicateurs de résultat	• Restauration global du Beffroi et animation permanente par l'office de tourisme

➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Volet 1 : Travaux de Rénovation du Beffroi	Phase 0 : Etudes MO	études engagées (APS en cours)	2018	1 262 667.60 € (devis) dont Phase 0 à 64 800 € TTC	DRAC (sauf phase 0)
		Phase 1 : Traitement de charpente, couverture, étanchéité,	Février 2019	Juin 2019		
		Phase 2 : maçonneries, horloge, carillons, menuiseries...	Sept-oct. 2019	Mars 2020		
		Phase 3: mise en lumière dynamique du Beffroi.	Fin 2020			

	Volet 2 : Mapping périodique	Installation de mapping périodique	2021			
--	---------------------------------	---------------------------------------	------	--	--	--

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 8

Nom de l'action	AM. 8 - 2018 -CULT/PATR – Rénovation de l'Hôtel de Ville, accessibilité PMR du patrimoine remarquable
Axe de rattachement	Axe 4 – Mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>Historique :</p> <p>L'Hôtel de Ville est un des symboles de Béthune : il fait partie des monuments emblématiques de la reconstruction après la première guerre mondiale. Le bâtiment est reconstruit en 1928 mêlant le style régionaliste et l'Art déco. Il est classé monument historique dans son intégralité, néanmoins seul le rdc est accessible aux PMR, l'ascenseur actuel ne permettant pas une mise aux normes pour des raisons techniques.</p> <p>Contexte :</p> <p>Le bâtiment est désormais dans un état technique préoccupant. Afin de déterminer le programme des travaux nécessaires à sa sauvegarde, la Ville a mandaté un architecte du Patrimoine, le cabinet d'Architecte EURL Angez, pour réaliser un diagnostic sanitaire concernant le clos et couvert de l'ensemble de l'Hôtel de Ville en juin 2018 et permettre l'accessibilité pour tous aux étages remarquables. Le budget prévisionnel de l'Architecte du Patrimoine est présenté à 2 millions d'euros comprenant les travaux de menuiseries, de toitures, de zinguerie, de façade côté Grand'Place et d'accessibilité PMR (nouvelles cage d'ascenseur – gros travaux de génie civil).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rénover l'ensemble de l'Hôtel de Ville afin de sauvegarder un monument historique et de mettre en valeur le patrimoine national au travers de l'accessibilité pour tous lors de réunions publiques ou visites touristiques
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune • cabinet d'Architecte EURL Angez, Architecte du Patrimoine (Diagnostic sanitaire de l'ensemble de l'Hôtel de Ville) • maître d'œuvre à désigner
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • 1 659 239,20€ TTC (dont 235 000 € de travaux d'accessibilité NON OBLIGATOIRE)
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • DRAC (accord de principe 40%) • CABBALR (Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane) Fond des Concours Accessibilité : demande à faire selon retour DRAC.
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • En attente de retours de la Commission DRAC, juin 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des travaux phase par phase

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Rénovation de l'hôtel de Ville	Travaux de rénovation clos et couvert + mise en accessibilité des étages remarquables	Maîtrise d'œuvre APS décembre 2018		1 659 239,20 € TTC	

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 9

Nom de l'action	AM. 9 - 2018 - NUM - Déploiement d'un réseau de fibre noire (FON)
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle
Date de signature	
Description générale	<p>Contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> Le réseau de la Ville de Béthune est jusqu'à présent composé en grande majorité de liaisons hertziennes connectant les sites annexes au site central. La Ville compte 62 antennes et 6 abonnements filaires sur les sites. Aujourd'hui, le réseau hertzien est en état de saturation limitant les capacités à offrir davantage de bandes passantes pour les usages de la Ville. <p>Par conséquent il impacte le développement de projets majeurs comme la vidéo protection, le Wi-Fi public administratif, l'ambiancement de la ville et la communication avec des objets connectés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce réseau de fibre noire (FON), offre une richesse de possibilité de par ses capacités de débit. Le raccordement de chaque site à l'hôtel de ville et au CSU/PRA se fera par 2 chemins différents pour une sécurisation maximale. <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pénétration de fibres dans les bâtiments désignés Raccordement, configuration, routage par le biais d'une ingénierie (40 sites + 25 caméras à réintégrer) Exploitation de la fibre sur 20 ans par un Marché DIU (Droit Irrévocable d'Usage)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Gagner du débit pour poursuivre des projets majeurs (de 1 Gbps à n x 10 Gbps) avec le seul coût associé des équipements. Accompagner le réaménagement numérique des équipements de la ville Acquérir une grande indépendance technologique (sans la contrainte des offres packagées des opérateurs)
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> Ville de Béthune
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> 580 000€ TTC (devis)
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none">
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de l'appel d'offre septembre 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Qualité et taux de raccordement du réseau de fibre noire FON Attribution de l'appel d'offres : Q4 2018 Ordre de Service : décembre 2018

➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Travaux fibre noire	Pénétration de fibres dans les bâtiments désignés	Décembre 2018		500 000€ TTC (devis)	
	Configuration/routage / Allumage fibre	Raccordement, configuration, routage par le biais d'une ingénierie (40 sites + 25 caméras à réintégrer)	Juin 2019		80 000€ TTC	

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 10

Nom de l'action	AM. 10 - 2018 –AMB - Ambiance sonore et mise en lumière de la Ville
Axe de rattachement	Axe 4 – Mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>Contexte:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'action ambiance sonore et mise en lumière est un projet visant à concrétiser à court et moyen termes le dynamisme de la Smart City. Elle est une des cinq thématiques définies autour des projets innovants : mobilier urbain et signalétique, nature en ville, culture dans la ville, équipement des bâtiments. <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étude de la mise en lumière de la Ville se concentre sur quatre volets : les entrées de ville (architecture, œuvres sur rond-point), les lieux de vie (pôle Gare, centralités de quartier,...), le patrimoine remarquable et les éclairages de sécurité (passages piétons Bd Churchill, Berthelot,...). • La diffusion sonore implique une révision du matériel existant et l'installation de nouveaux haut-parleurs dans les places de la Ville (place Lamartine, place de la République,...), dans les parcs et jardins, au Pôle Gare.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la scénographie de la Ville en créant une expérience en fonction des saisons, des événements et des lieux (son & lumière) • Participer à la mise en valeur des espaces et des formes urbaines et à la sécurisation de la Ville (lumière) • Favoriser l'attractivité de la Ville et développer les espaces de flânerie • Sensibiliser les habitants et les touristes aux thèmes de l'écologie, de l'énergie, de l'aménagement urbain, de la culture.
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • 80 000€ TTC
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité de pilotage • Point en interne du diagnostic
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison étude mise en lumière et sonorisation • Plan de déploiement

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	AMO	AMO Mise en lumière	Octobre 2018	2019	60 000 € TTC	
	AMO	AMO Sonorisation	Octobre 2018	2019	20 000 € TTC	

➔ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 11

Nom de l'action	AM. 11 - 2018 -COM - Etude pour la création d'un modèle de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour soutenir l'activité commerciale
Axe de rattachement	Axe 2 – Développement économique et commercial Axe 3 – Accessibilité, mobilité et connexions
Date de signature	
Description générale	Contexte : <ul style="list-style-type: none"> • Dans une démarche de développement économique et commercial, le besoin d'encourager et de soutenir la création d'Offre est nécessaire. La Ville de Béthune veut accompagner le développement des idées innovantes en diminuant les barrières à l'entrée et en réadaptant l'Offre à la Demande. • En collaboration avec l'agglomération, la Ville souhaite participer à l'émergence d'un modèle économique de commerce des services. • La Ville envisage de mener une étude pour la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour soutenir les activités hors local subventionnées avec un capital risque.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Revitaliser le tissu économique en mêlant efficacité économique et dimension sociale. • Inciter à la création de commerces à Béthune au travers d'un incubateur innovant. • Développer les initiatives et concrétiser des projets commerciaux
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune
	<ul style="list-style-type: none"> • CABBALR • CCI
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • 50 000€ TTC
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> •
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du marché : octobre 2018 • Attribution : fin novembre 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'Etude • Mise en place de la SCIC

➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Etude	Etude sur l'installation d'un modèle de SCIC	Octobre 2018	Décembre 2018	50 000 € TTC	

➡ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 12

Nom de l'action	AM. 12 - 2018 – recrutement d'un technicien de salubrité logement et suivi ORI
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	<p>Contexte :</p> <p>Depuis plusieurs années, la Ville de Béthune mène des actions de lutte contre les friches, l'habitat indigne et insalubre.</p> <p>Bien que la lutte contre les friches privées et l'habitat indigne ait permis de résorber de 50% les immeubles les plus préoccupants, il subsiste des situations de blocage importantes (Sur 31 immeubles identifiés, 14 immeubles sont restaurés, 8 sont en cours d'animation et 13 en situation de blocage). Sachant qu'il reste 3 ans de DUP ORI le recrutement d'un Technicien logement insalubre et ORI apportera l'agilité et la visibilité dans les actions menées y compris parmi les 200 dossiers de l'observatoire de l'habitat (ING) et la mise en œuvre de l'expérimentation du permis de louer sous l'égide de la CABBALR.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Gagner en efficacité à d'animation, de gestion et d'aboutissement de projets • Accélérer la disparition des friches • Acquérir une compétence en Mairie
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune • CABBALR (permis de louer)
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • 35 000 à 40 000€TTC /an
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un Technicien logements insalubres et ORI délibéré le 5/07/2018 • Désignation AMO Etude
Indicateurs de résultat	

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Recrutement Chef de Projet ORI	Recrutement d'un technicien logements et ORI pour mener les actions	En cours		35 000 à 40 000€ / an	

➔ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 13

Nom de l'action	AM. 13 – 2018 – RENO/JP – Rénovation du Jardin Public
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>Situé à 2 pas du centre-ville, le Jardin Public est un lieu emblématique de Béthune. Réputé pour ses promenades ombragées, son plan d'eau et son kiosque, c'est l'un des lieux de flânerie favori des citoyens tout âge confondu. Le kiosque et les grilles du parc sont classés aux Monuments Historiques depuis 1975.</p> <p>La commune a engagé depuis l'automne 2016 un vaste plan de rénovation en plusieurs phases avec notamment l'installation de 3 aires de jeux, la conservation d'une centaine d'arbres remarquables, le renouvellement de la strate arbustive (plantation de 1 550 sujets)</p> <p>La 3^{ème} et dernière phase vise la poursuite de la rénovation notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des eaux de pluie • Le remplacement complet du réseau et du matériel d'éclairage public en incluant le wifi public • La vidéo protection • la rénovation des cheminements piétons • le remplacement du mobilier urbain • la rénovation qualitative du kiosque à musique y compris la centralisation des équipements techniques au sous-sol • le nettoyage du bassin et du cours d'eau ainsi que la réfection de l'étanchéité et de la dynamique hydraulique globale (circuit/mouvement de l'eau, chutes, jets, système de vidange, etc...) • le nettoyage des stèles et le couronnement par une œuvre remarquable pour celles qui ne le sont plus • l'intégration d'un système d'arrosage automatique pour les massifs fleuris • la rénovation des 4 grilles d'entrées • l'habillage esthétique du poste ENEDIS, rue Delattre de Tassigny • la mise en place de toilettes sèches publiques
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la rénovation du Jardin Public, « poumon vert historique du cœur ville » • Proposer les équipements fédéralisant et valorisant, alliant modernité et référence au passé • Valoriser le patrimoine historique de la ville • Permettre une gestion efficace de l'entretien du parc
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • 660 000€ TTC (60 000€ TTC MOE + 600 000€ TTC de travaux)
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du chantier : 1er Décembre 2018 – 1er Mars 2019
Indicateurs de résultat	<p>Attribution MOE Octobre 2018 Démarrage des travaux en décembre 2018 Réouverture du jardin public le 1^{er} mars 2019</p>

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	MOE	Maitrise d'Œuvre	Octobre 2018	Mars 2019	60 000€	

	Travaux	Travaux de rénovation, modernisation et d'embellissement	1 ^{er} décembre 2018	1 ^{er} mars 2019	600 000€	
--	---------	--	-------------------------------	---------------------------	----------	--

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 14

Nom de l'action	AM. 14 – 2018 – RENO/RDP – Réfection hyper qualitative des rues Herriot, Pad, abords du théâtre
Axe de rattachement	Axe 3 – Accessibilité, mobilité et connexions Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre de sa politique de reconquête des voiries communales en mauvais état et suite à la rénovation qualitative du chantier « Ardeko » (ex bâtiment de la sécurité sociale), la Ville de Béthune a décidé la réfection complète des rues Edouard Herriot et Henri Pad pour sa partie sise entre la rue Jean Jaurès et le boulevard Victor Hugo.</p> <p>Les travaux consistent à traiter l'ensemble du domaine public : destruction, terrassement, reconstruction depuis la PST des voies, trottoirs et fils d'eau, aménagement esthétique des réseaux, marquage au sol, signalisation verticale, mobilier urbain et éclairage public.</p> <p>Les travaux se situant dans l'hyper centre de la commune, ceux-ci devront respecter les identités architecturale, culturel de la ville et de sa grand place.</p> <p>La prestation a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réfection des rues Edouard Herriot et Henri Pad :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalisation d'études d'Avant-Projet AVP • réalisation d'études de Projet PRO • assistance à la passation des contrats de travaux ACT • le visa des documents d'exécution VISA • direction de l'exécution des travaux DET • assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement AOR • mission ordonnancement, pilotage, coordination OPC <p>La coordination avec les autres maîtres d'ouvrage sera primordiale (mise en domaine public des boîtes de branchement assainissement, des fosses parage eau, etc...).</p> <p>La conduite d'opération sera assurée par le service maîtrise d'ouvrage du département Services Techniques et Grands Travaux de la Ville de Béthune - la période cible pour l'exécution du chantier est le <u>1er septembre 2019 - 1er mars 2020</u></p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification de l'axe doux et intuitif reliant le collège, le lycée et le théâtre à l'hypercentre culturel et commercial Optimisation du stationnement et intégration des modes doux • Mise en valeur du parc du théâtre bordant la rue Edouard Herriot
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Béthune • GINGER CEBTP (contrôle Technique) • SIVOM (eau), • CABBALR(Assainissement), • ORANGE (téléphonie) • ENEDIS • GRDF • FDE62 (financement enfouissement) • SFR-NUMERICABLE.
Budget global	<ul style="list-style-type: none"> • 50 000 € TTC (MOE) – Travaux (2019) 610 000 € TTC
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi de la publicité moe : 23 août 2018 • Attribution moe : 22 octobre 2018 (prévision) • Notification moe : 29 octobre 2018 (prévision)
Indicateurs de résultat	Attribution et notification de la MOE, lancement de l'appel d'offres, début des travaux

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	MOE	Maitrise d'œuvre et travaux pour la réfection hyper qualitative des rues Herriot et Pad	Novembre 2018	Mars 2020	660 000 €	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 15

Nom de l'action	AM 15 restructuration d'îlots commerçants Tranche 1 - démolition (îlot Doyelle)
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Première tranche de pré-aménagement du futur mail commerçant reliant le pôle administratif autour de l'hôtel de ville avec le pôle culturel dédié aux arts visuels et numériques (cinéma les Etoiles et Médiathèque). La Ville de Bruay-La-Buissière a procédé à la maîtrise foncière d'un premier îlot (dit îlot Doyelle) ayant vocation à être démolit pour reconfigurer la place de l'hôtel de ville et reconstruire de nouveaux îlots avec rez-de-chaussée commerçant.
Objectifs	Créer une voie nouvelle, hiérarchiser la structure viaire Reconfiguration de la Place Cadot Nouveaux découpages foncier en vue d'une nouvelle offre immobilière et commerciale Améliorer la visibilité et la dynamique de la ville A court terme, supprimer l'image d'un chancre urbain
Intervenants	Ville de Bruay-La-Buissière Partenaires financeurs
Budget global	420 000 € TTC
Modalité de financement	A préciser dans le cadre des échanges bilatéraux avec les partenaires signataires
Indicateurs d'avancement	Consultation des marchés publics (en cours – août 2018) Ordre de service de démarrage Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	Réception des travaux Premières places de stationnement complémentaires Communication déployée

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financements (€ TTC)
A.M. 19	a	Démolition des immeubles rue Doyelle	Nov. 2018	Avril 2019	360 000	
A.M. 19	b	Outils de communication (palissade trompe l'œil)	Nov. 2018	Avril 2019	24 000	
A.M. 19	c	Place de parking	Avril 2019		36 000	

➤ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 16

Nom de l'action	A.M.16 Restructuration d'îlots commerçants Tranche 2 – maîtrise foncière (Rues Cadot et Leroy)
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 : Mettre valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Deuxième tranche pour l'aménagement d'un mail commerçant entre le pôle administratif et le pôle culturel du cœur de ville. Il s'agit de l'acquisition d'immeubles bâtis par l'EPF, en vue de la restructuration des îlots commerçants de cœur de ville, de la requalification des espaces publics et de la constitution d'une nouvelle offre immobilière (activités + logements) Cette deuxième tranche d'acquisition intègre également l'îlot Leroy/Pyrénées/Ourton situé dans le périmètre ACV secteur Ecoquartier des Alouettes dans le prolongement de la rue commerçante Leroy (emprise de 5 200 m ² pour 11 immeubles dont 4 PO, 4 PB et 3 immeubles maîtrisés par la CABBALR et l'EPF). Cette opération de recyclage immobilier concourt au confortement du statut commerçant et logement de la rue Leroy en vis-à-vis avec le Pôle de Coopération Economique, à long terme. Le projet d'ensemble porte sur une dépense publique de 2,6 millions d'euros.
Objectifs	Maîtriser la durée de création du mail commerçant dans la temporalité des conventions NPNRU et ACV (anticipation de la maîtrise foncière publique) Articuler les liaisons entre les différentes polarités du cœur de ville Requalifier les voies structurantes, créer des parcours urbains Améliorer le cadre de vie
Intervenants	Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais Ville de Bruay-La-Buissière Partenaires financeurs
Budget global	450 000 € TTC
Modalité de financement	ACV PPI EPF (?)
Indicateurs d'avancement	Signature de la convention ville- EPFR Signature des compromis
Indicateurs de résultat	Signature des actes authentiques

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financements (€ TTC)
A.M. 20	a	Signature de la convention	Oct. 2018	Oct. 2018		
A.M. 20	b	Signature des compromis	Nov. 2018	Déc 2018		
A.M. 20	c	Signature des actes authentiques	Déc 2018	Juin 2019	450 000	

➔ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 17

Nom de l'action	A.M. 17 Etude de maîtrise d'œuvre des espaces publics du centre-ville
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	Il s'agit de l'ensemble des études de maîtrise d'œuvre portant sur la conception des espaces publics du projet, intégrant notamment le projet de « Promenade Loisirs Art Culture » (PLAC) offrant un parcours de visite et de déambulation à la découverte du patrimoine municipal et minier du centre-ville comme des principaux équipements culturels (Cité des Electriciens, cinémas les Etoiles, médiathèque, salle de spectacle du Temple, salle de spectacle Grossemy et salle polyvalente Marmottan) et des principaux espaces verts (bois, parc de la Lawe). Ces études serviront aux opérations reprises en conventions NPRU et ACV La Ville porte l'ambition d'un partenariat avec Lille 2020 capitale mondiale du design pour que le projet de PLAC intègre l'approche design (numérique, plastique et lumineux) dans le cadre d'une promenade mémorielle et patrimoniale de l'histoire minière locale
Objectifs	Sur la base du scénario d'aménagement retenu au titre des études urbaines 2017 et 2018 (NPRU) : liaisonner les polarités, constituer une centralité, définir la « Promenade Loisirs Art Culture », concevoir les travaux d'aménagement de l'espace public sur l'ensemble du projet, prendre en compte les enjeux de gestion des eaux pluviales et de végétalisation du centre-ville Ambiancer le cœur de ville
Intervenants	Ville de Bruay-La-Buissière Conseil Départemental Cité des Electriciens Office du Tourisme Partenaires financeurs
Budget global	520 000 € TTC
Modalité de financement	Financements ACV et NPRU attendus
Indicateurs d'avancement	Notification du marché Réalisation de la mission de conception
Indicateurs de résultat	Lancement de la consultation de travaux

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financements (€ TTC)
A.M. 21	a	Etude de Maîtrise d'œuvre (ESQ-DCE)	Déc 2018	Juin 2019	520 000	

➔ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 18

Nom de l'action	A.M.18 Etude de la programmation « Maison territoriale de la médiation sociale et numérique »
Axe de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	<p>Il s'agit de créer un pôle des services publics mutualisé entre administrations publiques dans une nouvelle forme de coopération à construire entre partenaires pour apporter une réponse globale aux problématiques sociales rencontrées par les habitants de Bruay-La-Buissière et du Bruaysis. Approche innovante permettant une prise en charge globale de l'administré face à la complexité croissante des situations individuelles et permettant également de concevoir le service public du futur (plus connecté, plus transversal et collaboratif). C'est un lieu également d'accompagnement des administrés à la médiation numérique pour leur permettre de s'inscrire dans les démarches de e-administration toujours plus nombreuses. Les partenaires pressentis sont : le CCAS, la Maison de la Solidarité du Conseil Départemental, le SIVOM de la Communauté du Bruaysis dont la Maison intercommunale de promotion et de prévention de la Santé, la CAF). Une offre dédiée aux besoins liés à l'accès aux soins de santé pourrait aussi s'y développer en lien avec la MIPPS (ex : plate-forme de santé pour la coordination des professionnels de santé et pour l'information des administrés, cabine de télémédecine)</p> <p>Véritable guichet unique, référence sur le territoire, pouvant préfigurer une future offre métropolitaine dans le champ de l'action sociale</p> <p>L'étude de programmation permettra d'initier la réflexion entre partenaires sur l'opportunité d'un projet collaboratif innovant et dressera l'état des lieux bâtementaire et des coûts de structure de chacun des partenaires pour faire prendre conscience de l'intérêt économique pour les services publics à se regrouper.</p> <p>L'ouverture du lieu à des partenaires associatifs ou privés sera également étudiée dans la perspective de favoriser l'offre de services dans le domaine de l'inclusion sociale et numérique comme de l'accès aux soins de santé</p>
Objectifs	<p>Créer un nouveau modèle de lien social à l'ère du numérique</p> <p>Simplifier l'accueil et les démarches des usagers</p> <p>Développer de nouvelles offres de services adaptées (santé, numérique...)</p> <p>Concourir à une meilleure coordination des intervenants dans le champ de l'action sociale et de la santé sur le territoire</p>
Intervenants	<p>Ville de Bruay-La-Buissière, CCAS de Bruay-La-Buissière</p> <p>SIVOM du Bruaysis, Maison Intercommunale de la Prévention et de la Promotion de la Santé</p> <p>Maison Départementale de la Solidarité</p> <p>CAF</p> <p>...</p> <p>Partenaires financiers</p>
Budget global	40 000 € TTC
Modalité de financement	Financement ACV attendu
Indicateurs d'avancement	<p>Notification du marché d'étude</p> <p>Rendus intermédiaires</p>
Indicateurs de résultat	Validation de l'étude

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financements (€ TTC)
A.M. 22	a	Etude technique de programmation			40 000	

➤ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 19

Nom de l'action	A.M. 19 Préfiguration Maison virtuelle du Projet et actions de communication (maquette virtuelle, animation, participation)
Axe de rattachement	Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	<p>Il s'agit de mettre en place un dispositif d'information, de promotion et de valorisation du projet de transformation du centre-ville, permettant une meilleure information et appropriation du projet par les habitants, les acteurs locaux, comme les futurs prospects économiques. La volonté de la Ville est de développer un concept de Maison virtuelle du projet qui pourra prendre place dans différents lieux symboliques du centre-ville (l'hôtel de ville et la maison des services, la Cité des électriciens et le pôle des arts numériques et visuels, mais aussi les vitrines vacantes ou dans les futurs dispositifs urbains comme les panneaux d'information électroniques ou l'arbre numérique). Des temps d'animation en espace public ou dans des boutiques éphémères compléteront les leviers de communication du projet de territoire #bruayambitions.</p> <p>Un plan interactif de visualisation virtuelle 3D sera développé, avec un circuit immersif dans le centre-ville permettant aux habitants de visualiser la transformation in situ par le biais de vidéos visionnables depuis un smartphone ou une tablette numérique par simple flashcodes. Cela favorisera une meilleure compréhension par les habitants des transformations à venir et leur permettra de pouvoir se positionner dans le cadre des concertations organisées par la Ville.</p> <p>Cela valorisera aussi les acteurs locaux, les porteurs de projet à l'avancement en les intégrant dans cette approche innovante de Maison virtuelle de projet.</p>
Objectifs	<p>Démultiplier les lieux de maison de projet en mettant à disposition un matériel numérique de visites virtuelles des différentes séquences du projet</p> <p>Organiser des temps forts d'échanges et de rencontres</p> <p>Organiser l'information numérique au travers des outils existants (comme l'appli municipale BLB Connect) ou nouveaux (comme les panneaux d'information électroniques disposés dans la ville)</p> <p>Développer « les vitrines » du projet (dans le quartier, sur le net, etc.) et notamment en investissant les façades et vitrines vacantes (images 3D du projet en vitrophanie)</p> <p>Favoriser les démarches participatives, l'implication et la mobilisation de la population (balades urbaines, concours d'idées, ateliers collaboratifs, rallyes jeunesse, happy hours #bruayambitions, etc.)</p> <p>Engager une appropriation des études : via une maquette virtuelle, boîte à idées, etc.</p> <p>Co-construire le projet cœur de ville avec les concitoyens</p> <p>Cibler et déployer les outils de communication (affichage, emplacement sur internet, presse...) pour attirer les porteurs de projet et de nouveaux ménages</p>
Intervenants	<p>Ville de Bruay-La-Buissière</p> <p>La population, les associations</p> <p>Les partenaires financiers</p>
Budget global	100 000 € TTC
Modalité de financement	Financements ACV et NPRU attendus
Indicateurs d'avancement	<p>Notification du marché d'étude</p> <p>Rendus intermédiaires</p>
Indicateurs de résultat	<p>Validation de l'étude</p> <p>Développement des outils de communication</p>

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financements (€ TTC)
A.M. 19	a	Etude de préfiguration	2018	2019	25 000	
A.M. 19	b	Outils à déployer	2018	2019	25 000	
A.M. 19	c	Lancement mission maquette 3D	2018	2019	25 000	
A.M. 19	d	Aménagement/signalétique du lieu d'accueil	2018	2020	25 000	

➤ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 20

Nom de l'action	A.M. 20 Nouvel usage des parkings en sous-sol et gestion dynamique du stationnement de surface de centre-ville
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	
Description générale	Stratégie de développement du stationnement et de la mobilité Il s'agit de deux actions complémentaires pour favoriser l'utilisation du parking public de surface en centre-ville à destination des usagers des commerces et services et pour dynamiser l'information des usagers. D'une part, en lien avec le bailleur social Logis 62, le projet vise la transformation de l'usage de 3 parkings résidentiels privés du bailleur, identifiés et inoccupés à ce jour, en une offre de stationnement longue durée (plutôt à destination des salariés du centre-ville) en développant une offre de service complémentaire aux salariés qui utiliseront ces parkings (lavage, gardiennage, conciergerie...) D'autre part, le projet vise à expérimenter, puis déployer la signalisation dynamique du stationnement public en surface et la gestion efficiente de la zone bleue pour favoriser le turn over des véhicules et donc l'offre de stationnement dans la zone de chalandise commerciale.
Objectifs	Disposer d'un schéma d'optimisation du stationnement Libérer les stationnements en surface et le destiner aux chalands Assurer une meilleure rotation des places de stationnement, une fluidité de circulation et des flux, tout en veillant à ne pas pénaliser les riverains utilisateurs de ces équipements
Intervenants	Ville de Bruay-La-Buissière Logis 62 Partenaires financiers
Budget global	860 000 € TTC
Modalité de financement	Financement ACV attendu
Indicateurs d'avancement	Notification du marché d'études sur les sous-sols Travaux de signalisation du stationnement de surface
Indicateurs de résultat	Fréquentation et utilisation des parkings souterrains Analyse statistique de la gestion dynamique du stationnement de surface

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financements (€ TTC)
A.M. 20	a	Etude technique	2018	2018	50 000	
A.M. 20	b	Réfection des parkings souterrains, système d'accès aux parkings (barriérage, badges, panneaux d'affichages, etc.)	2019	2019	450 000	
A.M. 20	c	Entretien/maintenance/assurance	2019	2025	105 000	
A.M. 20	d	Signalisation dynamique des parkings en surface (capteurs, affichages, ...)	2019	2019	230 000	

A.M. 20	e	Réactivation de la zone bleue (marquage, outils de communication, etc.)	Oct. 2018	Déc 2018	25 000	
---------	---	---	-----------	----------	--------	--

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 21

Nom de l'action	A.M. 21 : Aménagement d'espace public paysager rue Hermant / Cours Kennedy
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Il s'agit des premiers aménagements paysagers de liaison entre le parc de la Lawe et le centre-ville. Situé sur le tracé du futur Parcours Loisirs Art Culture (PALC), cet aménagement est rendu nécessaire à courte échéance car il contribue à la gestion des eaux pluviales en bas de la rue Hermant, dans un secteur très sensible au risque inondation. Cette préoccupation sera reprise dans le projet des espaces publics du centre-ville pour limiter les effets du ruissellement des eaux de publics vers la rivière de la Lawe.
Objectifs	Conforter l'environnement paysager Améliorer le confort des mobilités douces
Intervenants	Ville de Bruay-La-Buissière Partenaires financiers
Budget global	80 000 € TTC
Modalité de financement	Financement ACV attendu
Indicateurs d'avancement	Réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	Réception des travaux Connexion des circulations douces Augmentation de la fréquentation

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financements (€ TTC)
A.M. 21	a	Aménagement paysager de la connexion Hermant / Kennedy	Oct. 2018	Déc 2018	80 000	

➤ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action Mature 22

Nom de l'action	A.M. 22 : Création d'un village de commerces solidaires (site Lidl Marmottan)
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>Il s'agit de transformer un site de friche commerciale à l'entrée du centre-ville (côté Parc de la Lawe) en développant un concept de village de commerces à vocation ESS. Ce projet se développe à l'articulation du centre-ville et du quartier des Terrasses peu pourvu en commerces depuis la fermeture de l'enseigne Carrefour City. Le propriétaire du site (la société Lidl) est favorable à l'implantation d'une activité associative issue de l'ESS. Deux porteurs de projets sont identifiés (une épicerie solidaire et un commerce de coiffure et esthétique solidaire). L'orientation est de favoriser l'accueil d'autres structures associatives solidaires du territoire (vestiaire solidaire, ressourcerie, garage solidaire) pour promouvoir l'entraide, l'économie circulaire et les circuits courts. Le projet comprend l'acquisition et l'aménagement de l'ensemble immobilier, sa remise en état et son aménagement sommaire en vue d'y accueillir des associations porteuses, voire des permanences de services publics.</p> <p>Le parking, en bordure du Parc de la Lawe sera intégré à la réflexion générale sur les espaces publics et les parkings de rabattement.</p>
Objectifs	<p>Développer une offre immobilière orientée Economie Sociale et Solidaire pour un accueil facilité des populations en difficulté</p> <p>Résorber une friche urbaine en entrée de centre-ville</p> <p>Améliorer le fonctionnement de l'entrée du Parc de la Lawe</p>
Intervenants	<p>Ville de Bruay-La-Buissière</p> <p>Pact 62</p> <p>Partenaires financiers</p>
Budget global	600 000 € TTC
Modalité de financement	Financement ACV attendu
Indicateurs d'avancement	<p>Signature d'un compromis</p> <p>Définition des travaux d'aménagement</p>
Indicateurs de résultat	<p>Signature de l'acte authentique</p> <p>Réception des travaux</p> <p>Ouverture des structures de l'ESS</p>

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financements (€ TTC)
A.M. 22	a	Acquisition d'un ensemble immobilier	Nov. 2018	Déc 2018	300 000	
A.M. 22	b	Travaux d'aménagement (rénovation, division en cellules, etc.)	Jan 2019	Sept 2019	300 000	

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	AM 23 - Plan directeur de développement du projet et de la mission Smartcity (#bruaysmartcity)
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Il s'agit de recourir à une prestation de service pour aider la Ville à structurer son approche Smartcity, lui permettant de préciser son plan d'action à 5 ans dans les domaines de la gestion des espaces publics, des équipements publics et des services à la population connectés, en tenant compte de la capacité financière de la Ville, en identifiant les partenariats institutionnels et publics/privés permettant d'expérimenter puis de déployer le plan directeur de développement. Elle permettra également de préciser le contenu de la mission #bruaysmartcity qui intégrera la direction de projet pour piloter le projet smartcity à partir de 2019
Objectifs	Aider à la décision de la Ville dans la définition de sa stratégie Smartcity Calibrer un plan à 5 ans soutenable par la Ville Identifier les sources de financements et les partenariats innovants en la matière Définir les contours de la mission #bruaysmartcity qui pilotera le plan directeur Smartcity
Intervenants	Ville de Bruay-La-Buissière CABBALR Partenaires financiers
Budget global	40 000 € TTC
Modalité de financement	Financement ACV attendu
Indicateurs d'avancement	Notification du marché d'étude Rendus intermédiaires
Indicateurs de résultat	Validation de l'étude

Contenu de l'action

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financements (€ TTC)
AM 23	a	Etude stratégie Smartcity	Nov 2018	Juin 2019	40 000	-

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	AM 24 : Chef de projet Action Cœur de Ville
Axe de rattachement	Ingénierie du programme - Coordination générale du dispositif .
Description générale	<p>Comme précisé dans l'article 3 de la convention, la CABBLR et les communes de Béthune et de Bruay-la-Buissière s'engagent à mettre en œuvre une organisation de travail et les modalités de gouvernance permettant d'assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions.</p> <p>Le poste de chef de projet ACV, chargé du suivi et de l'animation globale du dispositif s'inscrit au cœur de cette organisation, en lien avec les services de l'Etat, des financeurs et des services de l'agglomération et des 2 communes.</p>
Missions du poste	<ul style="list-style-type: none"> -Coordonner le dispositif ACV en lien étroit avec les services des deux villes et les directions de l'agglomération concernées (Habitat, Emploi, Mobilité, Urbanisme-Planification, Politique de la ville, Smartcity, ...) - Garantir la mise en oeuvre et le suivi des actions inscrites au programme ACV, en mobilisant les différents maitres d'ouvrages et partenaires concernés, - Préparer les comités de pilotage du dispositif et animer les comités techniques préalables, - Etablir les tableaux de bord et de suivi des actions inscrites au programme pour les deux communes, - Animer le réseau d'acteurs (élus, techniciens, associations, habitants, services publics, partenaires institutionnels...) - Assurer le suivi des études pré-opérationnelles et des missions d'animation des OPAH RU menées sur ces deux communes en lien avec les prestataires, la direction Habitat de l'agglomération et les services concernés des 2 communes.
Intervenants	CABBALR
Budget global annuel	40 000€ (TTC)
Modalité de financement	<p>CABBALR (50%)</p> <p>ANAH (50%)</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Offre publiée • Recrutement attendu pour fin 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> •

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coût annuel (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 24	Chef de projet Action Cœur de Ville	Ingénierie Coût annuel du poste de Chef de projet ACV	2018		40 000€	CABBALR (50%) ANAH (50%)

➔ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	AM 25 Etudes pré-opérationnelles OPAH-RU
Axe de rattachement	Axe 1/ de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
Date de signature	
Description générale	La réhabilitation des logements est un enjeu fort de la politique habitat de la CABBARL et partagé dans le cadre du dispositif ACV et de la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Miner. Il s'agit sur la base des analyses prospectives qui ont été réalisées au travers d'études spécifiques menées sur le territoire de l'agglomération ou à l'échelle du PMA, d'amorcer le travail de repérage et d'identification précises des secteurs et problématiques à traiter. Aussi, la CABBARL a prévu de lancer une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur les communes d'Auchel, Béthune, Bruay et Lillers dont les résultats contribueront à alimenter la phase diagnostic de la convention ACV Béthune-Bruay.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la précarité énergétique et l'insalubrité des logements • Améliorer les logements • Remettre sur le marché des logements vacants • Diversifier l'offre et les statuts d'occupation et contribuer à l'attractivité des centralités urbaines
Intervenants	CABBALR ANAH et Banques des Territoires/CDC Communes, Bailleurs Prestataires
Budget global	150 000€ (estimation)
Modalité de financement	ANAH Banques des Territoires
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation programmée • Attribution de la mission pour fin 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> •

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 25	Etudes pré-opérationnelles OPAH-RU	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	Fin 2018	Fin 2019	150 000€	ANAH Banques des Territoires

➡ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]